

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du vendredi 22 février 2013 à 18h00

M. le Maire

Nous désignons un secrétaire de séance en la personne de M. Soreau qui va procéder à l'appel.

Nous procédons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2012.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Etcheverry-Ainchart

En page 69 du procès-verbal, je me demande s'il n'y a pas une erreur de retranscription dans l'échange que nous avons eu au sujet de notre question d'actualité du dernier conseil, qui consistait à vous demander, dans le cas où la loi sur le mariage pour tous serait votée, si vous célébreriez des mariages homosexuels.

Il est écrit que vous aviez rejeté notre question car elle n'était pas d'intérêt communal. Or il me semble que, contrairement à ce qui est écrit, vous m'aviez répondu qu'elle n'était pas d'actualité car la loi n'était pas encore votée.

Les deux prétextes sont d'égale mauvaise foi mais, à la limite, je comprendrais mieux le second car c'est une évidence que la célébration d'un mariage par un maire est d'intérêt communal.

M. le Maire

Lorsque je rejette une question d'actualité, c'est parce que, selon moi, elle n'est pas d'intérêt communal.

M. Etcheverry-Ainchart

En quoi cela n'a pas d'intérêt communal de savoir si le maire va marier ou pas des luziens homosexuels. Ils ont quand même le droit de savoir si vous allez les marier? C'est bien un intérêt communal?

M. le Maire

C'est un débat national.

M. Etcheverry-Ainchart

Il s'agit des pouvoirs du maire tout de même, de sa responsabilité?

M. le Maire

Le mariage oui. Lorsque les débats parlementaires seront terminés et que la loi sera votée, je vous dirai bien sûr ce que je ferai.

M. Etcheverry-Ainchart

C'est donc un problème d'actualité, pas d'intérêt communal.

Mme Debarbieux

Puis-je dire une phrase avant que l'on commence les débats?

M. le Maire

Cela concerne quel sujet?

Mme Debarbieux

Ce n'est pas dans l'ordre du jour de la présente séance.

M. le Maire

Nous restons dans l'ordre du jour, Mme Debarbieux.

Mme Debarbieux

C'était un mot par rapport à la prise de position du bureau de la communauté d'agglomération sur le projet de Pasaia. Je me réjouis de votre prise de position, elle me va très bien, et je pense que je ne suis pas la seule.

N° 1 - Finances

Débat sur les orientations budgétaires 2013

M. le Maire expose:

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit un débat sur les orientations générales du budget dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Les orientations retenues pour l'année 2013 figurent en annexe.

Le Conseil municipal est appelé à examiner ces orientations budgétaires 2013.

Il est proposé au conseil municipal:

- de prendre acte des orientations budgétaires 2013 présentées.

LE CONSEIL MUNICIPAL.

- vu l'avis favorable de la commission municipale «Finances, Affaires générales, Ressources humaines et Intercommunalité» du 14 février 2013,
- prend acte des orientations budgétaires 2013 présentées.

Commentaires

M. le Maire

Le débat d'orientations budgétaires : une obligation légale

- L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que «dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci».
- Ce débat n'est pas suivi d'un vote; cependant sa teneur est retracée dans une délibération de l'assemblée.

Sommaire

- ☐ Partie I Le contexte et les perspectives économiques 2013
 - Aperçu global : le contexte international et européen, le contexte national, la loi de finances pour 2013
 - Saint-Jean-de-Luz 2012, les résultats prévisionnels
- ☐ Partie II Les orientations pour 2013: le respect de nos engagements, dans un contexte économique et fiscal difficile
 - Les perspectives pour 2013
 - Investir pour l'avenir
 - Des politiques publiques en action, au plus près des habitants

Partie I

Le contexte et les perspectives économiques 2013

Le contexte global

Le contexte international et européen

Sources: FMI, RESF, INSEE

- La croissance mondiale devrait atteindre 3,5 % en 2013 contre 3,2 % en 2012. Les risques de crise diminuent, mais les dégradations restent considérables. Les pays émergents, les pays en développement et les Etats-Unis sont les principales sources de croissance. Aux États-Unis, la croissance du PIB devrait atteindre 2 % en 2013. La croissance de l'activité américaine bénéficie d'un rebond du secteur immobilier, d'une consommation intérieure et d'un investissement des entreprises relativement solides.
- Les prévisions de croissance du FMI à court terme de la zone euro restent négatives à
 - 0,2 %. L'amélioration de la situation financière des pays et des banques n'a pas permis
 d'amélioration des conditions d'emprunt du secteur privé. L'affaiblissement de la
 demande intérieure risque de continuer et le contexte européen reste toujours dominé par
 l'incertitude générée par la crise des dettes souveraines.
- Pour 2013, le rapport économique social et financier (RESF) annexé à la loi de finances anticipe pour sa part une reprise progressive de l'activité européenne (+ 0,6 %), avec toutefois d'importantes disparités de croissance entre économies membres.

Le contexte national

- En France, l'activité économique affiche une croissance pour l'année 2012 de + 0,3 %. En 2013, le RESF projette une reprise modeste, à hauteur de + 0,8 %. Les prévisions des différents organismes se situent toutefois dans une fourchette assez large, de 0,3 % à + 1,3 %, illustrant l'importance des incertitudes pesant sur les facteurs de croissance l'année prochaine, notamment sur l'évolution du commerce extérieur.
- La hausse des prix à la consommation se maintiendrait à 2 % en 2012 (après + 2,1 % en 2011), sous l'effet notamment du dynamisme des prix énergétiques et alimentaires. En 2013, l'inflation serait légèrement plus faible, s'établissant à + 1,8 %, du fait d'un possible repli de l'inflation des biens énergétiques et manufacturés.
- La consommation des ménages français progresserait faiblement (+ 0,3 %) après une hausse de + 0,2 % en 2012, sous l'effet notamment d'un léger repli du taux d'épargne des ménages et d'une quasi-stabilisation de l'évolution du pouvoir d'achat. Cette reprise reste néanmoins conditionnée à l'amélioration du marché de l'emploi.
- En net ralentissement en 2012 (+ 0,1 %, après + 5,1 % en 2011), l'investissement productif connaîtrait une reprise faiblement perceptible en 2013 (+ 1,5 %). Cependant, l'ampleur de cette reprise dépendra de l'amélioration du solde du commerce extérieur et de la dissipation des tensions financières.

La loi de finances pour 2013

- La loi de finances votée par le Parlement poursuit comme objectif de réduire le déficit public de 4,5 % à 3 % du PIB en 2013. Elle s'appuie sur une baisse des dépenses publiques (baisse de la masse salariale et des dépenses de fonctionnement courantes, annulation des crédits d'investissement non prioritaires) et des recettes supplémentaires (gel du barème et création d'une nouvelle tranche de l'IRPP, baisse du plafond du quotient familial, plafonnement des exonérations ciblées de l'IRPP, soumission au barème progressif des revenus du capital, «rééquilibrage» de l'imposition des entreprises, alourdissement de la fiscalité dite écologique : bonus/malus automobile, taxe générale sur les activités polluantes, financement du crédit impôt compétitivité par une hausse de la tva). Le taux de prélèvements obligatoires (en % de PIB) passera de 44,9 % en 2012 à 46,3 % en 2013 puis 46,5 % en 2014.
- La dette publique s'élève à 1 818,1 milliards d'euros, soit 89,9 % du PIB.
- Sur le modèle des années antérieures, l'Etat sollicite les collectivités locales et ajuste donc ses concours financiers en procédant à un gel de l'enveloppe normée (dont la DGF), à un renforcement des dispositifs de péréquation verticale (attribution des concours de l'Etat aux collectivités) et horizontale entre les collectivités dont le fond national de péréquation des ressources intercommunales et communale/FPIC). Pour 2014, l'effort demandé aux collectivités locales sera de 1,5 milliards puis de 3 milliards en 2015 (CFL).
- En marge de la loi de finances et pour répondre aux difficultés structurelles de financement du secteur public local, la société de financement local (SFIL) est créée. Détenue à 75 % par l'Etat, 20 % par la caisse des dépôts et consignations et 5 % par la banque postale, elle refinancera les 5 milliards d'euros de prêts commercialisés par la banque postale.

Résultats prévisionnels 2012

Le résultat 2012 projeté fait ressortir une stabilité des dépenses et des recettes de fonctionnement, une capacité d'autofinancement et un niveau élevé d'investissement, une stabilité de la dette communale.

- Les recettes réelles courantes diminuent de 1 %. Ces dernières restent cependant à un niveau élevé notamment pour les droits de stationnement et les droits de mutation. Toutefois, on enregistre une baisse des produits du casino de 22 %. Il est à noter une nouvelle fois l'absence d'augmentation des taux d'imposition communaux.
- Les dépenses réelles de fonctionnement sont maitrisées et évoluent de 2,55 %. Dans le détail, ces dépenses connaissent une évolution contrastée car les charges de personnel augmentent seulement de 2,87 % et les dépenses du chapitre 011 de 5,85 %. Le chapitre 011 subit la hausse des prix des fluides (gaz, électricité) et des produits à base d'hydrocarbure (carburants, produits d'entretien de la voirie). Sur la période 2008 à 2012, ces dépenses restent toutefois en nette baisse de 4 % traduisant la volonté municipale d'une gestion attentive du budget.

• La capacité d'autofinancement brute est évaluée à 2.330.000 € pour l'année. La capacité d'autofinancement nette reste au niveau élevé de 1.475.000 € après une année exceptionnelle en 2011. Sur les 4 dernières années, la caf évolue favorablement de + 45 %.

Nous disposons en clôture d'exercice 2012 d'un excédent de fonctionnement prévisionnel de 1.220.000 €.

Ce renforcement de nos capacités d'investissement coïncide avec une stabilité de l'encours de la dette communale :

- La dette se situe au 31 décembre 2012 à 19.550.000 € contre 20.063.000 € au 31 décembre 2008.
- A la clôture de l'exercice 2012, le nombre d'années nécessaires au remboursement du capital de la dette est de 8 ans.

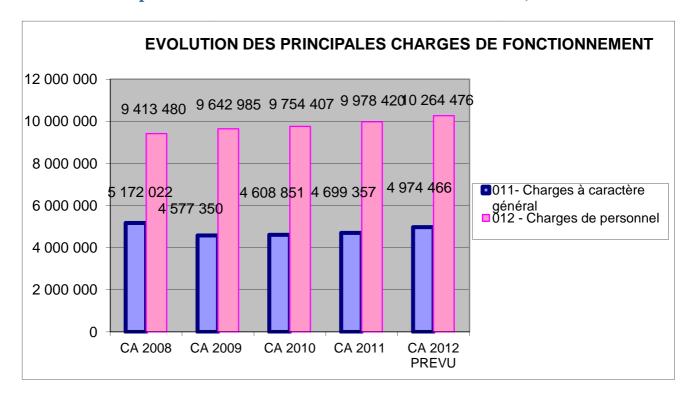
Evolution des dépenses de fonctionnement

Chapitre	CA 2009	CA 2010	CA 2011	BP 2012 avec DM	CA prévu 2012
Total des dépenses réelles	19 512 694	19 526 408	20 102 837	20 854 011	20 607 577
023 - Virement à la sect. d'invest				893 721	
042 - Ordre entre sections	1 988 559	2 095 590	6 195 274	2 160 000	2 166 052
TOTAUX	21 501 253	21 621 998	26 298 111	23 907 732	22 773 629

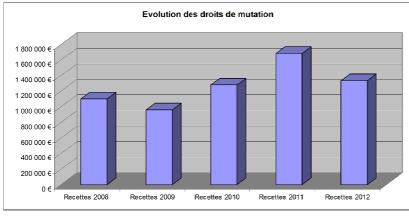
Evolution des recettes de fonctionnement

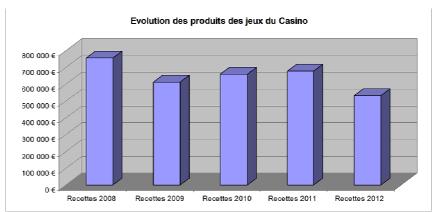
Chapitre	CA 2009	CA 2010	CA 2011	BP 2012 avec DM	CA prévu 2012
Total des recettes réelles	21 509 728	22 378 302	27 075 373	22 676 365	22 817 396
002 - Excédent reporté Fonct.	327 168	535 820	653 933	878 308	878 308
042 - Ordre entre sections	200 175	213 093	328 142	353 059	295 798
TOTAUX	22 037 071	23 127 215	28 057 448	23 907 732	23 991 502
Excédent de Fonctionnement	535 818	1 505 217	1 759 337	0	1 217 873

Des dépenses réelles de fonctionnement maîtrisées : + 2,5 %



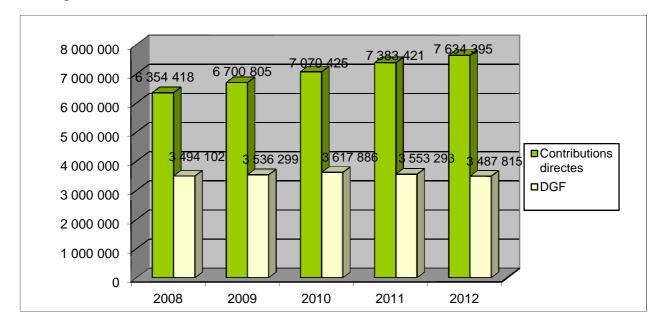
Des recettes internes fluctuantes





Les recettes externes

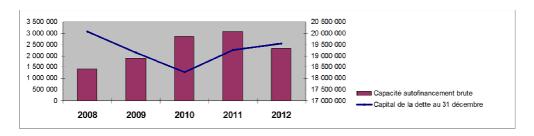
Une baisse des dotations de l'Etat compensées par le dynamisme des bases fiscales communales sans augmentation des taux communaux (nouvelles constructions, revalorisation fixée par la loi de finances).



Evolution de l'endettement et de la capacité d'autofinancement

	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012 PREVU
Capacité d'autofinancement brute	1 414 391	1 898 933	2 863 321	3 070 043	2 336 765
CAPITAL DE LA DETTE au 31 décembre	20 062 991	19 134 414	18 278 389	19 254 558	19 550 316
Nombre d'années nécessaire au remboursement du capital de la dette	14	10	6	6	8

Encours de la dette et capacité d'autofinancement brute



2012 – Un niveau d'investissement élevé : 6.000.000 €

<u>6 millions</u> € ont été consacrés à l'opération de requalification du quartier des halles, la création du nouveau groupe scolaire situé à Urdazuri, à la fin des travaux de la piste cyclable et aux aménagements des espaces publics à proximité (phase 2 : Urdazuri / Chantaco), à la création de locaux pour les associations à Ur mendi, à la réhabilitation de la piste d'athlétisme, aux travaux de voirie et aux améliorations du cadre urbain, au financement des 3 % des constructions de logements sociaux, au financement des travaux d'enfouissement des réseaux réalisés par le SDEPA.

Chapitre	CA 2010	CA 2011	CA 2012 Prévu
Subventions d'équipements versées (3 % logement social , syndicat d'électrification)	333 587	289 824	572 371
Opérations réalisées en investissement	3 175 026	4 928 602	5 488 378
Acquisition du terrain Elgar		3 700 000	
Dépenses réalisées sur la ZAC ALTURAN	2 420 579	898 786	23 209
Dépenses totales	5 929 192	9 817 212	<u>6 083 958</u>

14

Partie II

Les orientations pour 2013: le respect de nos engagements, dans un contexte économique et fiscal difficile

Perspectives pour 2013

L'élaboration du budget primitif 2013 tient compte des évolutions constatées durant l'exécution 2012 et du contexte général des finances publiques. La prudence mise en avant en 2012 reste d'actualité notamment afin de déterminer les recettes communales. La création de la communauté d'agglomération sud pays basque aura pour conséquence une redistribution, sans incidence pour le contribuable, de la fiscalité communale / intercommunale et la baisse de l'attribution de compensation de la taxe professionnelle.

C'est un jargon un peu technique. Pour faire simple : les dépenses de fonctionnement relatives au syndicat de la baie impactent la compensation de la communauté d'agglomération. Par contre, les impôts du syndicat de la baie vont baisser. Nous sommes donc obligés d'augmenter les impôts de la commune. Mais ce sera une opération neutre pour le contribuable : une baisse de 450.000 € pour l'impôt du syndicat de la baie et une hausse identique sur les taux de Saint Jean de Luz.

Les grandes orientations suivantes vous sont proposées :

- **Stabilité des dépenses de fonctionnement** dont la hausse prévisionnelle est limitée à environ 3 % (pour mémoire : inflation 2013 projetée à 1,8 %). L'effort sera mis sur la maîtrise des charges à caractère général (+ 0,5 %) et des charges de personnel dont l'augmentation sera limitée à environ + 3 %.
- L'ensemble des concours financiers versés aux associations sportives, culturelles et environnementales, sera maintenu à son niveau actuel. L'enveloppe des subventions aux associations à caractère social sera en hausse afin d'assurer la solidarité nécessaire compte tenu de la période actuelle.
- Les recettes communales dites internes (droits de mutation, les recettes du casino et les droits de stationnement payant) seront ajustées pour tenir compte du contexte fluctuant. Une baisse de la DGF sera anticipée.
- Le **niveau élevé de capacité d'autofinancement** recherché, combiné à une gestion active du patrimoine, nous permettra de développer nos projets en ayant un recours à l'emprunt modéré :
 - Recours à **l'emprunt d'équilibre** de l'ordre de 1 million d'euros,
 - **Plafonnement de la dette budgétaire** à un niveau maximal de 20 millions d'euros qui correspond au niveau de l'année 2008.

Une adaptation nécessaire des recettes communales

Dans le domaine de la fiscalité, il est prévu :

- Suite à la création au 1^{er} janvier 2013 de la communauté d'agglomération et aux transferts de compétences en matière de transport et d'eaux pluviales, un rééquilibrage modéré des taux d'imposition communaux sera effectué, sans incidence sur le contribuable, visant à compenser la baisse de l'attribution de compensation de la taxe professionnelle communale. En contrepartie, le syndicat intercommunal Saint Jean de Luz-Ciboure votera un produit fiscal en baisse du montant équivalent afin de s'assurer de la neutralité financière de l'opération pour le contribuable, c'est ce que je vous disais tout à l'heure.
- Une revalorisation prévisionnelle des bases de 3 % incluant la revalorisation forfaitaire de 1,8 % et l'intégration de nouvelles constructions de logements.
- Un maintien de notre fiscalité équilibrée en faveur des luziens grâce à une politique d'abattement favorable aux résidences principales (famille, situation de handicap).

Valorisation des propriétés communales :

Forte d'un patrimoine communal évalué à 107 millions d'euros constitué au fil des ans, la commune continue son programme de « gestion active » pour des opérations :

- A vocation de logement et d'habitat : opération d'accession sociale sur le terrain des ex logements de fonction des instituteurs de l'école Urdazuri avec l'OD 64 et vente en résidence principale d'un appartement (résidence Erdian);

- **A vocation d'aménagement urbain** : opération d'aménagement de la dalle des érables dans le cœur de ville:
- A vocation économique : cession d'un terrain situé sur la route d'Ahetze pour une valeur de 700.000 € (installation du siège d'une entreprise).

Investir pour l'avenir 8 millions d'euros d'investissements en 2013

Pour la création de nouveaux équipements publics ou à la réhabilitation des espaces publics :

- La construction d'une nouvelle école maternelle dans le quartier d'Urdazuri;
- La création de la piste «véloroute littorale» et l'aménagement de ses espaces publics périphériques;
- La réalisation du giratoire situé au pavillon bleu;
- La participation de la commune aux programmes de constructions de logements sociaux au titre des 3 %;
- Le réaménagement des bâtiments scolaires dédiés à l'ikastola;
- Le lancement de la création d'une maison des associations;
- Le déplacement du service des espaces verts et la création d'un pôle technique de proximité;
- Les travaux de confortement des falaises;
- Le lancement des études en vue de la réalisation de l'extension du gymnase Ravel (c'est pour la gymnastique, il ne s'agit pas du gymnase pelote).

Pour l'amélioration du patrimoine et du cadre de vie des luziens :

- Les travaux d'embellissement et d'amélioration qualitative de nos espaces publics continueront : éclairage public, signalisation verticale, signalétique des commerces, création et reprise d'espaces verts, mobilier urbain pour le centre ville et la périphérie, création et réhabilitation des aires de jeux, équipement en wc publics automatiques, réhabilitation du pavillon de la poissonnerie;
- La modernisation des écoles par des travaux d'améliorations de l'efficacité énergétique et de mise aux normes (étanchéité, électricité, menuiserie) et la dotation d'équipements modernes (PC, tableaux numériques);
- La poursuite de notre programme de rénovation et de mise en accessibilité de la voirie communale et des bâtiments communaux sportifs, culturels et administratifs (accessibilité de l'église, de la villa Ducontenia, de l'hôtel de ville);
- L'équipement des services municipaux afin de les doter de moyens modernes de fonctionnement : déménagement de la direction des services techniques et du bureau d'études au quartier Fargeot, l'acquisition de nouveaux véhicules, la poursuite du programme de modernisation informatique (dématérialisation, raccordement en fibre optique en vue de développer l'e-administration);
- La participation de la commune aux travaux d'enfouissement des réseaux notamment électriques.

Des politiques publiques en action, au plus près des habitants

Dans la période que nous connaissons actuellement, l'échelon communal démontre quotidiennement la pertinence de son existence. Remparts au quotidien contre les précarités, les services publics communaux continueront d'accompagner en 2013 les luziens et les luziennes.

L'ensemble des politiques publiques seront déclinées en 2013 par les services municipaux dans nos domaines de compétence en matière de :

- Logement et d'habitat;
- Action sociale et de solidarité;
- Action culturelle:
- Petite enfance et de jeunesse;
- Economie et de tourisme;
- Sport;
- Développement durable.

2013 – Nos axes forts

- Logement et habitat, fil rouge de notre mandat : obligation de production de 30 % de logements sociaux dans les programmes privés, exonération de paiement de pénalités SRU, participation communale de 3 % à la construction des logements sociaux, opération «louons solidaires» recentrée au niveau intercommunal, taxe d'habitation sur les logements vacants, révision générale du PLU, aménagements urbains et routiers utiles au développement de notre commune (Erromardi, Laiatz...).
- Action sociale, renforcer les solidarités : aides et secours traditionnels, renforcement de l'accueil pour une aide personnalisée, travaux du groupe de travail sur les violences faites aux femmes (création GIP, journée et manifestation dédiée), continuité de l'opération «petits travaux»/factotum, pôle sénior avec l'accueil individualisé & développement des visites à domicile, travail partenarial sur le soutien à la parentalité avec Sagardian.
- Action culturelle, élargir notre offre aux luziens : développement des ressources numériques de la médiathèque (tablettes, liseuses, tout apprendre.com...), animation du réseau de lecture publique notamment autour du conte, mise en œuvre du partenariat avec la scène nationale de Bayonne, continuité du projet «école de musique» et développement d'un lieu de pratique musicale à Ur Mendi, création d'un service communal d'archivage, concours financiers et matériels aux associations culturelles, dossier «ville d'art et d'histoire», participation à la fondation du patrimoine, korrika.
- Petite enfance et jeunesse, priorité à nos enfants : création du nouveau groupe scolaire d'Urdazuri, travaux de réaménagement de l'ikastola, travaux d'amélioration des locaux scolaires (électricité, peinture, menuiserie) et renouvellement d'équipements (tableaux numériques, PC...), travaux au niveau de la crèche, développement de l'ALSH service jeunesse (samedi matin, vacances scolaires & cabanon), prévention de la délinquance (orientation CLSPD), création et entretien des aires de jeux, réforme des rythmes scolaires.

- Conforter l'économie, créatrice d'emplois : création d'un office du tourisme, du commerce et de l'artisanat, animation des groupes de travail thématiques, animations pérennisées notamment autour de la gastronomie (pintxos, fête de la gastronomie, fête du merlu), mise en œuvre du droit de préemption en matière commerciale, généralisation du wifi public sur les points stratégiques, renforcement et accompagnement des animations dans les quartiers en soutien des associations organisatrices et des habitants, développement d'événements autour des halles.
- Sport santé, Sport pour tous : suite à l'obtention du label «sport pour tous», la commune continuera ses nombreuses actions en faveur du développement des pratiques sportives : organisation ou soutien de manifestations sportives (foulées luziennes, marche à suivre, traversée de la baie, internationaux de cesta punta, trophée teink, triathlon urkirolak), accompagnement du mouvement associatif sportif par des concours financiers et matériels, accueil de sportifs de hauts niveaux (équipes de football, de natation), travaux sur les bâtiments et les installations sportives (étanchéité, défibrillateurs, club house, vestiaires et WC...), grands projets sportifs (extension du gymnase Ravel, lancement de la réhabilitation du fronton) et maison des associations.
- Le développement durable, pour un développement harmonieux et équilibré du territoire : restitution du diagnostic de territoire partagé, proposition des enjeux et axes stratégiques du plan communal de développement durable, développement des actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux dans le cadre du jardin littoral, développement des modes de circulation douce (pistes cyclables ou véloroute, dispositif de prêt de vélo) et encouragement au développement des transports en commun (création du réseau communautaire), poursuite des travaux et actions en matière de maîtrise des consommations d'énergie.

Je pense qu'il fallait prendre le temps de développer ces deux axes pour 2013. Je vous laisse la parole.

M. Duclercq

Comme de coutume, nous allons intervenir à trois voix sur ce DOB, mais des voix qui seront harmonieuses et surtout complémentaires. J'interviendrai pour ma part sur la partie résultats prévisionnels, et mes collègues interviendront sur les orientations proprement dites en matière d'investissements particuliers.

Les temps sont durs, M. le Maire, et Saint Jean de Luz n'échappe pas à la règle cette année. Je ne m'attarderai guère sur le contexte général même s'il pèse bien sûr sur la situation financière de la ville.

Il y a cette année dans les résultats des perspectives des motifs d'inquiétude. En raisonnant de compte administratif à compte administratif, les recettes de fonctionnement – vous l'avez dit – baissent de 1 %, le moteur des ressources internes s'essouffle avec une baisse, à mon avis durable, des produits des jeux du casino, même si la baisse de cette année est vraiment spectaculaire (- 22 %). Le produit des droits de mutation retrouve un niveau qu'on pourrait qualifier de normal après une année 2011 exceptionnelle. Au total, à la louche, ces deux sources de recettes devraient au mieux se stabiliser autour de 2 millions d'euros.

Les deux autres moteurs principaux sont constitués par la DGF qui se tasse d'année en année, autour de 3,5 millions qui s'érodent lentement mais sûrement, et qui sera amenée à baisser encore si l'on en juge par l'effort qui sera demandé aux collectivités locales. Deuxième moteur : les contributions directes qui, elles, ne connaissent pas la crise puisqu'elles augmenteraient de plus de 3 %. Les raisons sont bien connues : hausse des bases, hausse du parc mais – je le dis chaque année – il est toujours aussi savoureux d'entendre que les taux communaux ne bougent pas – en l'occurrence, là ils bougeront – surtout lorsqu'on a en mains son avis d'imposition de la taxe d'habitation 2012. Il n'en résulte pas moins qu'en 4 ans, ces contributions auront augmenté de 20 % et seront passées de 29 % à 33 % des recettes.

Les dépenses, elles, continuent à augmenter sur la même pente que l'année précédente : l'effet GVT pèse sur la masse salariale, en augmentation de près de 3 %, et qui augmentera également l'année prochaine dans les mêmes proportions.

Au total, des recettes rendues en baisse de 1 %, des dépenses en hausse de 2,5 %, et mécaniquement une baisse de la capacité d'autofinancement brute de 24 % par rapport à une année 2012 que vous qualifiez abusivement d'exceptionnelle puisque, comparée à 2010, la baisse est tout de même de 18 %.

Il me paraît tout aussi abusif de parler de renforcement de la capacité d'investissement puisque le ratio dette/capacité d'autofinancement repart à la hausse, obérant justement cette capacité.

Mais ce qui est plus inquiétant, ce ne sont pas tant les résultats du compte administratif 2012 qui ne sont, somme toute, pas catastrophiques, que les perspectives et les tendances que vous dessinez pour l'année prochaine, et je dirai même qui peuvent s'annoncer pour les années suivantes. Mécaniquement, du fait de leur structure, les dépenses devraient continuer à augmenter, sauf «coup de rabot» sur les dépenses de personnel – ce qui paraîtrait difficilement envisageable car supposerait une baisse des effectifs du personnel communal. Les recettes, elles, ne devraient être tirées que par le moteur des contributions directes qui devraient compenser la baisse de la DGF. Les autres recettes sont beaucoup trop aléatoires pour qu'on puisse compter sur leur permanence au niveau actuel.

Finalement, si on lit entre les lignes, la nouvelle carte qui sera sortie cette année s'appelle «gestion active du patrimoine communal». Je laisserai Peio Etcheverry-Ainchart développer cet aspect tout à l'heure.

Au total, sans aller jusqu'à évoquer un «effet ciseau», un excédent d'exploitation qui aurait du mal à se maintenir au niveau actuel et qui devrait dégrader le ratio encours de la dette/caf, malheureusement bien au-delà des 8 ans, menaçant par là même la capacité à investir dans les années à venir, sauf à accepter un accroissement de l'endettement financier et, donc, de la solvabilité future. Décidément, oui, les temps sont durs.

M. Lafitte

Bien, voici, donc, ce soir le dernier débat concernant les orientations budgétaires de votre mandature, le prochain étant appelé à être mené par la nouvelle équipe qui aura été désignée par les luziens à l'issue des élections municipales de mars 2014. En passant, rappelons que le poste de maire sera bien à prendre à cette occasion, rappel peut-être inutile en fin de compte, puisque nous avons cru comprendre qu'autour de vous, certains ou certaines y pensaient... et pas seulement en se coiffant!

Mais revenons à l'examen de ce DOB 2013.

Sur la forme tout d'abord : nous sommes loin du ton des DOB précédents marqués d'une autosatisfaction trop ostentatoire, lourde et répétitive. Un bon point, donc, pour celui-ci qui va à l'essentiel, dans un style assez synthétique et ramassé.

Un chapitre a attiré notre attention et fera donc l'objet de quelques commentaires et remarques : «investir pour l'avenir : 8 millions d'euros d'investissement en 2013».

La somme, tout d'abord, rondelette semble vouloir montrer un dynamisme certain en matière d'investissement mais qui, en définitive, est du même niveau que 2012. Au-delà de l'effet d'annonce, effet de manche presque naturel puisque nous sommes dans le prévisionnel, seule la clôture du compte administratif pourra nous donner la réalité de la hauteur de cet investissement. Précisons que, pour les exercices budgétaires précédents, aucun n'a été à 100 % du prévisionnel et, pour certaines années, loin de ce pourcentage!

M. le Maire

Je vous l'ai dit, c'est 6 millions.

M. Lafitte

Je suis parti des chiffres de l'année dernière, on était à 8 millions en prévisionnel. Là, vous annoncez 6 millions.

M. le Maire

6 millions de réalisés en 2012. On annonce toujours davantage dans un budget d'investissement parce que tout n'est pas réalisé sur l'exercice.

M. Lafitte

Concernant les différentes opérations programmées, et sur le domaine des créations d'équipement quelques unes, pour ne pas dire la plupart, étaient déjà présentes sur le catalogue de l'année 2012. Citons la construction de la nouvelle école élémentaire, le transfert de l'ikastola vers les locaux de la maternelle d'Urdazuri et la réhabilitation de ceux-ci, la maison des associations, le déplacement des espaces verts et la création d'un pôle technique de proximité. Notons qu'étaient également annoncés la piste véloroute et le giratoire du pavillon bleu.

Ainsi donc, la seule opération nouvelle pour cette année, tombée du ciel, sans que l'on ne sache vraiment à quel besoin elle réponde, est l'extension du gymnase Ravel. Est-ce réellement une priorité et, si oui, encore faudrait-il l'expliquer! Pour notre part, nous pensons qu'au niveau des extensions à envisager, il va devenir rapidement temps de se pencher sur l'exiguïté des locaux de la médiathèque qui, victime de son succès, commence à étouffer dans des locaux originellement peu - pour ne pas dire pas - fonctionnels.

Par ailleurs, la création de la maison des associations, qui est une bonne nouvelle en soi, pose le problème du remplacement du parking-relais appelé, donc, à disparaître.

M. le Maire

Ce sont vos orientations, M. Lafitte, ce ne sont pas les miennes.

M. Lafitte

On a toujours contesté l'emplacement de ce parking qui, selon nous, n'est pas le meilleur. Nous serions intéressés de savoir où vous comptez prévoir un parking plus efficient.

En définitive, et pour conclure cette liste d'opérations concernant les créations d'équipements structurants, sans réelles nouveautés, celle-ci témoigne de la fin d'un mandat, époque où l'on se dépêche de solder les promesses électorales d'un temps déjà révolu. Nous prenons acte de cette situation, et pour cela, vous sera pardonnée dans ce domaine la minceur de vos orientations budgétaires 2013.

Un autre temps va bientôt s'ouvrir, avec des perspectives nouvelles, des ambitions assumées, des projets mesurés, tous, naturellement, au service des luziens. Herri Berri prendra, bien sûr, toute sa part dans ce débat d'idées à venir. Nous ne sommes pas pressés, nous sommes sereins!

M. Etcheverry-Ainchart

En complément de nos premières interventions et, comme à notre habitude, une incise concernant le thème du foncier et du logement qui reste notre priorité, désormais partagée par vous, ce qui nous réjouit.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, une petite question concernant la fiscalité. Vous mentionnez le «maintien de notre fiscalité équilibrée en faveur des luziens grâce à une politique d'abattement favorable aux résidences principales». C'est une bonne mesure que nous vous avions soumise il y a déjà longtemps mais qui, dans notre esprit, ne doit pas rester ponctuelle. En l'occurrence, lorsque vous parlez de «maintien», que voulez-vous signifier : que les taux d'imposition resteront inchangés et les abattements de même, ou que vous continuerez à augmenter les taux et, de manière équivalente, les abattements destinées aux résidences principales?

Sur ce que vous appelez la «gestion active» des propriétés communales, nous maintenons nos propos concernant vos choix d'aliéner certaines d'entre elles, qu'elles soient de petite taille comme dans le cas de la résidence Erdian, ou de grande taille comme aux Erables.

Pour notre part, nous soulignons systématiquement cette règle d'or qui prône que dans un contexte de tension foncière et immobilière, et a fortiori en plein centre-ville, quand on a encore la chance de disposer de foncier communal, on ne s'en dessaisit pas. On peut ne pas être d'accord avec cela. Si vous consentiez à nous répondre de manière argumentée, nous pourrions en débattre et peut-être même que vous arriveriez à nous convaincre. J'en doute, mais au moins ferions-nous ce que nos administrés attendent de nous dans une telle enceinte. Mais vous préférez détourner la difficulté en affirmant tout à fait gratuitement qu'on est dans le dogme et point barre.

M. le Maire

Pas du tout, pas sur la gestion du patrimoine.

M. Etcheverry-Ainchart

La dernière fois que vous nous avez accusés de dogmatisme, c'était lors du débat sur les Erables, sur cette question-là précisément.

C'est une tactique, c'est commode puisque de toute manière avec 26 élus majoritaires, ce conseil municipal n'est qu'une chambre d'enregistrement où il n'est nul besoin de convaincre l'opposition; mais en plus d'être insultant, ce n'est pas d'une grande noblesse politique. Bref.

Dans le volet investissement, on trouve quelques lignes correspondant au logement, à vrai dire plutôt faibles et sans nouveauté dans leur contenu. Étant au dernier débat d'orientations budgétaires avant les prochaines municipales, nous pourrions tomber dans les mêmes jeux politiciens que les vôtres et vous attaquer de manière purement manichéenne sur ces faiblesses. Tactiquement, le moment serait opportun. Mais nous ne le ferons pas. Nous choisirons plutôt de reconnaître que, contrairement à la mandature précédente, durant laquelle nous vous reprochions inlassablement - et à raison je pense - de n'avoir agi que trop peu et trop tard, cette fois vous pouvez vous prévaloir d'une réelle prise de conscience et de quelques belles avancées. Saurez-vous reconnaître que ce virage dans votre politique est en grande partie dû à une sensibilisation de l'opinion publique par nos soins, ça c'est une autre question. Saurez-vous reconnaître, comme le fait parfois et très honnêtement votre adjoint à l'urbanisme, que l'obligation des 30 % de social dans les programmes privés, le dispositif Sires, la taxe d'habitation sur les logements vacants, sont autant de mesures que nous vous avons constamment rabâchées – dès l'ancienne mandature pour certaines – avant que vous ne les adoptiez durant ces dernières années, c'est encore une autre question. Mais qu'importe, pour nous le plus important est qu'elles soient effectives aujourd'hui.

Mais il ne faut pas pour autant s'endormir en chemin. Vous l'avez constaté, malgré la crise, le niveau des prix du foncier et de l'immobilier est stable dans notre ville. Il reste toujours aussi difficile pour les luziens de se loger ou pour la Ville de produire du logement social. Vous nous aviez dit en 2007, alors que nous vous avertissions du fait qu'il serait impossible de rattraper dans les délais le retard en logements sociaux — c'est-à-dire avant 2020 - avec à l'époque 462 logements manquants : «ne vous inquiétez pas, nous serons dans les clous en 2020». Depuis, à longueur de magazines municipaux Berriak, nous avons tenu un baromètre du logement social : à l'heure actuelle, nous sommes à - 330, ce qui signifie qu'à ce rythme, il faudrait 21 ans pour parvenir à 20 %. Et encore, les nouvelles lois prévues en matière de logement nous promettent-elles bien du plaisir en passant le seuil à 25 % et en quintuplant les pénalités. Nous vous l'avions dit : même à 20% c'était impossible de réussir sans une politique plus volontariste. Alors, nous vous félicitons pour vous être décidés à agir, mais nous vous conjurons de passer dès à présent à la vitesse supérieure, avant que nous le fassions de toute manière nous-mêmes à partir de mars 2014.

Pour cela, il faut tout d'abord développer la politique de récupération foncière. Nous vous l'avons dit, plutôt que de vendre le foncier communal, il faut au contraire en racheter, établir des emplacements réservés, ZAD-er. Il n'y a pas mention ici d'acquisition foncière, et c'est dommage.

Produire du logement social, c'est donc y consacrer davantage de part du budget communal, on en reparlera lors du vote du budget primitif. Mais dans la situation actuelle, on ne peut malheureusement pas non plus se passer de l'action privée, qui doit être plus lourdement sollicitée : 30 % de locatif social dans les programmes privés, c'était bien, c'est désormais insuffisant. Nous vous avons proposé de passer cette part à 40 %, toujours avec un maximum de 20 % de PLS, et en ajoutant 10 % d'accession sociale assortie de clauses anti-spéculatives, pour tenter de relancer le parcours résidentiel, ça c'est nécessaire. Quand le privé pèse à tel point sur le problème, il doit devenir un maillon dans la chaîne des solutions.

Par ailleurs, et en lien avec les paragraphes consacrés au développement durable, il nous paraît nécessaire que lorsque des nouveaux quartiers tels qu'Alturan sortent de terre, un retour sur expérience soit effectué afin de pouvoir s'en inspirer pour les projets futurs, bons volets et mauvais volets bien sûr. À notre petit niveau, dans un but parfaitement constructif et non polémique – je le souligne - nous avons lancé un forum citoyen facebook consacré à Alturan, dans lequel quelques remarques intéressantes ont déjà été relevées au sujet du niveau de rotation des navettes ou des limites de l'éco-construction, mais aussi applaudissant la qualité paysagère du quartier.

Ce ne sont que quelques pistes, qui s'ajoutent à toutes celles que nous vous proposons depuis plusieurs années. Nous espérons qu'à leur tour, elles puissent être adoptées sans tarder. Pour l'heure, en matière de logement, notre appréciation sur vos orientations budgétaires est de type «fait montre d'une meilleure volonté mais peut et doit largement mieux faire». Et, contrairement aux rythmes scolaires, n'attendez pas 2014 pour vous décider!

Mme Debarbieux

J'insisterai davantage sur les tendances nationales.

La tendance la plus sûre qui se dessine pour 2013, tant à l'échelle mondiale qu'au niveau européen et national, est une croissance très faible, atone, voire une entrée en récession (-0,1 %) pour la zone Euro. Cette tendance n'est maintenant plus nouvelle et risque de perdurer car on ne s'attaque pas à la racine du mal : la répartition des richesses. Nous savons tous que la dette ne naît pas de la pluie. Selon plusieurs économistes, et non des moindres, elle est la conséquence d'une mauvaise répartition des revenus.

En Europe, et particulièrement en France, la stagnation des revenus des classes moyennes a été compensée par l'endettement public. C'est bien pour «rendre du pouvoir d'achat aux français» que la gauche, mais surtout la droite, ont pratiqué des baisses d'impôts et de cotisations non financées, provoquant un déficit récurrent de l'Etat et des comptes sociaux, ainsi que l'accroissement des inégalités. Certains décèlent un plan diabolique : démontrer que le modèle social français n'est pas soutenable, pour le réformer.

S'il est nécessaire de dresser un constat sur la situation au plan global et de préciser le cadre dans lequel se présente la situation pour les douze mois à venir, il ne faudrait pas que ces éléments servent de prétexte pour appliquer une nouvelle version de la thérapie du renoncement : tout va mal donc on ne peut pas faire autrement que de serrer la vis encore et toujours plus.

Il n'est plus à démontrer que de tels choix, en alimentant le cercle vicieux dettes/austérité/récession/dettes, conduisent les peuples et les politiques publiques dans de véritables impasses et aggravent la situation.

Pour leur part, les élus communistes qui ne sont pas des adeptes de la politique du renoncement, loin de là, demandent que le gouvernement modifie la loi de finances 2013 afin que les collectivités territoriales aient les moyens financiers pour assurer le fonctionnement des services publics et que les transferts de charges soient complètement compensés.

- A ce titre, la DGF doit être revalorisée par rapport à l'inflation ainsi que les compensations découlant de la réforme de la taxe professionnelle.

M. le Maire

Ce n'est pas demain!

Mme Debarbieux

Mais nos revendications sont de plus en plus prises en compte.

- Le nombre de logements sociaux et les revenus des familles doivent être pris en compte dans le calcul des contributions des villes au titre de la péréquation ainsi que les demandeurs d'emplois.
- La création d'une taxe à 0,5 % sur les actifs financiers permettrait d'alimenter un fond de péréquation de 30 milliards d'euros pour les collectivités.

- La création d'un organisme public bancaire pour assurer les prêts aux collectivités.
- Réformer la taxe d'habitation avec un montant qui ne dépasse pas les 20 % du revenu mensuel du ménage et qui prenne en compte la composition familiale.

Au lieu d'entreprendre cette grande réforme fiscale dont nos collectivités ont le plus grand besoin, le gouvernement reprend à son compte le dogme de la baisse publique, en demandant aux collectivités territoriales d'en être solidaires.

Comme d'autres, je suis très inquiète d'apprendre que les collectivités verront un doublement de la réduction des concours financiers de l'Etat sur deux ans, portant le manque à gagner pour les collectivités à 4,5 milliard d'euros en 2015. Deux fois plus que ce qui était prévu par la loi de programmation budgétaire votée en décembre dernier. C'est très inquiétant!

De plus, cette baisse drastique des dotations arrive alors que nos communes doivent intégrer des charges supplémentaires que l'Etat nous impose comme la réforme des rythmes scolaires ou la hausse de la TVA.

Sur le plan local, votre volonté de «gestion active» du patrimoine communal me laisse dubitative. Ainsi présentée, cette locution me semble cacher des effets contre-productifs sur le moyen et long terme. Nous aurons certainement l'occasion d'échanger sur ce sujet.

Pour terminer, je souscris totalement lorsque vous réaffirmez l'importance de l'échelon communal. Souhaitons que cette notion soit aussi partagée par le législateur et tous les élus.

M. Amaro

Dans ces orientations budgétaires, M. le Maire, vous consacrez en préambule cinquante lignes au contexte international au contexte européen, au contexte national et à la loi de finances pour 2013. Je ne relèverai qu'une seule donnée puisque vous nous en donnez l'opportunité : celui de l'endettement massif de notre pays, 1 800 milliards d'euros dont 900 milliards depuis que vos amis étaient au pouvoir depuis 2002. J'ajoute que Mme Alliot-Marie, comme membre du gouvernement, a sa part de responsabilité.

M. le Maire

C'est de la politique.

M. Amaro

C'est la vérité. Mme Alliot-Marie a été membre du gouvernement pendant 10 ans.

M. le Maire

Méfiez-vous, c'est vous qui êtes au gouvernement maintenant.

M. Amaro

Nous souhaitons intervenir sur 5 points. Puisque vous nous avez rappelé tous les tableaux financiers depuis 2008, nous avons quelques remarques à faire.

1 - L'analyse financière à partir des comptes administratifs

Vous avez mal commencé le mandat, M. le Maire, sur ce plan-là. Sur le compte administratif 2007 que nous avons voté, il ressort que vous aviez emprunté 536.000 € afin de régler votre annuité du capital : c'était un très mauvais cru.

En 2008, vous fonciez «les yeux fermés» sur la construction de la grande médiathèque. Nous vous avons ouvert les yeux et vous y avez renoncé, avec juste raison...

M. le Maire

Je vous remercie encore, M. Amaro.

M. Amaro

Mais vous m'avez remercié officiellement en conseil municipal.

Je reprends donc : vous avez renoncé à la médiathèque mais un peu tard, et les dégâts financiers se sont révélés lourds. Plus de 2 millions d'euros gaspillés inutilement, sans compter les emplois induits qui ont également augmenté cette perte de finances communales.

M. le Maire

Il faudra un jour que vous disiez la vérité sur les chiffres, M. Amaro.

M. Amaro

J'ai le document sous les yeux, ce sont vos propres chiffres.

Sur le CA 2012 prévu, comme l'ont dit mes collègues, la marge brute a diminué de 30 % par rapport à 2011, soit 542.000 €. C'est vrai qu'il y a eu une diminution des recettes aléatoires : les droits de mutation ainsi que les recettes provenant du casino, soit presque 500.000 €. Ces recettes aléatoires ne vont probablement pas s'améliorer pour 2013.

2 - L'endettement

Il est encore précisé dans votre document que l'endettement doit être stabilisé à 20 millions d'euros. C'est une limite, en effet, à ne pas dépasser.

Au CA 2012, une dette de 19.550.000 € qui, rapportée à la capacité d'autofinancement brute, atteint 8,84 années et non 8 années comme le chiffre affiché. Enfin passons.

Mais le ratio des villes de notre strate montre un désendettement en 4 années. Il n'y a pas de quoi pavoiser. Mais l'endettement réel de la ville, c'est l'endettement consolidé c'est-à-dire y compris les résultats comptables des budgets annexes : Alturan, le Rex et le camping. C'est là qu'on verra exactement quel est l'endettement de la ville. On le verra au moment du BP.

M. le Maire

Vous savez quand même que le Rex n'existe plus, qu'Alturan, c'est fini, et qu'il n'y a pas de dette pour le camping.

M. Amaro

S'il n'y a pas de dette mais du bénéfice, cela ira en diminution de votre endettement. Mais l'endettement consolidé, c'est y compris tous les budgets annexes, il faut le savoir.

Vous avez, par une D.I.A que nous avons reçue par mail, acheté deux maisons délabrées d'une surface de 240 m² au 25 rue Axular pour 300.000 € que vous faites porter par l'EPFL, ce qui à l'heure actuelle constitue une dette supplémentaire, pour l'instant pour notre ville.

3 - Les charges de personnel

Elles sont importantes : 9.122.000 € au CA 2007, elles passent à 10.264.000 au CA 2012 soit 1.142.000 € de plus en 5 exercices soit 12,50 % alors que le point d'indice est gelé depuis les deux dernières années. On évalue le GVT à 0,4 % par année. Ce qui fait qu'en 2011 et 2012, il y a + 0,8, et 2008, 2009 et 2010, cela fait + 3,72 % par an, ce qui représente des dépenses de personnel importantes.

La raison : l'embauche de personnels nombreux réalisée, y compris pour feu la médiathèque, a accéléré la courbe ascendante des coûts.

4 - Sur les orientations budgétaires

Toujours les mêmes redites que nous entendons. En 2012, nous avions eu droit aussi à la construction de l'école maternelle, le lancement de la salle des associations, le lancement de la piste véloroute, les travaux de confortement des falaises, les locaux Ur Mendi et je pourrais continuer.

Une inflation de mots et une pénurie d'actes, expression qui s'applique d'ailleurs aussi pour votre programme électoral de 2008. Le principal engagement pour 2013, c'est la nouvelle école maternelle, qui ne devait pas dépasser le coût annoncé de 2.580.185 € mais voila qu'il augmente de 77.000 €, vous nous l'avez dit en commission des finances. Nous avons choisi de nous attarder sur ce point.

Lors du BP 2009, vous aviez inscrit, pour l'opération en APCP n° 21, la construction d'un centre de loisirs sans hébergement pour un coût d'opération estimé à 2 millions d'euros TTC. Les crédits de paiement étaient les suivants : 30.000 € en 2009 pour l'étude, 1.500.000 € pour 2010 et 470.000 € ultérieurement.

Vous aviez décidé, et nous en étions d'accord, nous l'avons dit en séance du conseil à plusieurs reprises, que le centre de loisirs édifié sur la propriété communale Harriet Baita serait adapté pour l'ikastola. Mais, en 2010, vous avez changé d'orientation, vous avez fait «un tête à queue» et vous savez très bien que cela mène au fossé. On ne fait plus le centre de loisirs à Harriet Baita, pourtant vous l'aviez promis aux responsables de l'association qui gèrent les ikastolas. Vous allez désaffecter deux écoles maternelles Ichaca et Urdazuri. Ichaca pour en faire un centre de loisirs et Urdazuri pour la mise à disposition de l'ikastola.

L'autorisation de programme n° 21 - on garde le même numéro sur le document officiel, c'est une obligation - devient RESTRUCTURATION DES BATIMENTS SCOLAIRES pour une inscription totale de 5 millions d'euros dont 4,5 millions d'euros d'emprunt, les prévisions de subvention n'étant que de 500.000 €, qui comprend d'une part la construction de la nouvelle école maternelle à la place du terrain de jeu sur les bord de la Nivelle, et d'autre part la transformation des écoles maternelles Ichaca et Urdazuri.

Au total, c'est 2 millions d'euros pour feu la médiathèque dépensés en pure perte et une dette supplémentaire de 2,5 millions d'euros. C'est une réalité indiscutable et inexcusable, autant de fautes et d'erreurs dans vos politiques publiques.

Maintenant les ventes du patrimoine communal qui se succèdent à l'heure actuelle, dont les recettes passent directement dans le budget d'investissement, vous autorisent de n'emprunter qu'1 million d'euros pour l'équilibre en 2013. Mais on verra au compte administratif les recettes dues aux cessions. Les marges d'autofinancement actuelles ne vous permettraient pas de maintenir l'encours de la dette à 20 millions d'euros sans les ventes du patrimoine communal.

Les autres réalisations phares du mandat : la place du marché avec des erreurs de choix de matériaux trop clairs, espèce de matière plastique transformée en pierre, par un chalumeau. Ce n'est pas réjouissant et on aurait pu mieux faire. Je précise qu'en tant que membres de la commission des travaux, nous n'avons pas du tout été associés au choix des matériaux.

Il y a aussi la piste cyclable, située comme elle est, qui attend toujours les nombreux cyclistes qui devaient l'emprunter.

5 - Le logement

Fil rouge, écrivez-vous, de votre mandat.

Quel est le constat? Si quelques 370 logements locatifs sociaux seront livrés lorsque toutes les opérations engagées dans les sept programmes en cours seront terminés, c'est la conséquence mathématique de la construction de 1236 logements privés. Le constat, c'est que notre ville est livrée aux promoteurs.

Le programme de l'îlot des Erables en est la fine fleur avec un coût au mètre carré des logements prévu entre 5.000 et 7.000 €, inaccessibles pour les Luziens. Cela illustre bien le fondement idéologique de votre politique du logement.

Il y a bien entendu les logements locatifs sociaux, car c'est une obligation, mais le surcos permet aux promoteurs privés de construire plus de logements, et ils s'en tirent bien. Qui peut devenir propriétaire en centre ville M. le Maire? Pas les luziens. Les jeunes natifs luziens partent et une autre population beaucoup plus aisée, qui vient souvent de l'extérieur, s'installe notamment pour la retraite. Notre population vieillit. C'est une autre politique du logement qui est nécessaire.

Le programme Elgar : cela a très mal commencé car vous avez acheté un terrain beaucoup trop cher et les conséquences sont hélas dommageables. Il faut quand même dire que c'est le juge qui a fixé le prix. La construction avance bien. Nous avons fait une enquête très précise en rencontrant quelques acheteurs ainsi que le président de l'office. A l'heure actuelle, sur les 85 logements en accession sociale, quelques 40 % des appartements sont vendus, au coût de 3.000 € le m². Ils ne s'adressent toujours pas à un couple payé au Smic. Avec 2.300 € de revenus, les luziens ne peuvent devenir propriétaires. Les banques exigent par ailleurs 10 ou 15 % d'apport personnel et les emprunts se font sur 30 années; autant dire que toute leur vie active sera consacrée à payer leurs emprunts.

Par ailleurs, vous envisagez de faire, à la place des logements de fonction de l'école Mendi Alde, 6 logements en accession sociale. Faites du locatif, faites du locatif et du locatif social encore, M. le Maire.

Pour terminer, c'est notre dernier débat des orientations budgétaires de la mandature. Le troisième mandat est celui qui est le plus difficile à franchir avec succès. Vous avez connu, comme beaucoup d'élus des succès, mais aussi quelques défaites dans vos engagements électoraux et tous les élus savent que ce qui est gagné un jour, n'est jamais acquis définitivement.

M. le Maire

Vous constatez tous, comme nous, qu'il y a une inquiétude sur l'avenir et sur les finances publiques. C'est un fait qu'on ne peut nier et dont il faudra tenir compte dès 2014, ainsi que les années suivantes. La France est en crise, le monde est en crise, une ponction va être opérée sur les collectivités locales, c'est indéniable et inéluctable. Les uns et les autres, vous l'avez bien compris.

En matière d'investissement, nous serons moins aidés : il y a moins de subventions de l'Etat, moins de subventions du conseil régional, moins de subventions du conseil général. Notre politique d'investissement devra peut-être un jour être freinée pour des raisons externes à la commune. Heureusement que la commune se développe encore, ce qui permet aux bases des impôts locaux d'évoluer de 1,2 %, mais il faudra faire attention à l'avenir, nous en avons tous conscience.

Globalement, on peut retenir sur ces années passées trois chiffres importants pour Saint Jean de Luz :

- 34 millions d'investissements depuis 2008 : ce n'est pas neutre, cela fait beaucoup de choses réalisées,
- la dette communale est restée fixe,

- les taux d'imposition n'ont pratiquement pas évolué. Nous avons une des fiscalités les plus basses de l'Aquitaine – je crois que nous sommes en troisième place pour la taxe d'habitation – tout en ayant réalisé des investissements. Tout ceci dans un cercle vertueux – même si ce n'est pas votre avis M. Amaro.

Nous avons une dépense importante des charges courantes de fonctionnement qui, en 2012, n'ont toujours pas retrouvé le montant de 2008, elles sont encore à - 4 %. Nos facultés d'autofinancement – je le dis à M. Duclercq particulièrement – restent quand même à un bon niveau et ont remonté de façon importante depuis 2008.

Vous avez fait une allusion aux halles : vous dites que c'est bien mais que le choix des pierres ne vous plaît pas. Soit. Heureusement que je ne vous ai pas écouté, sinon nous n'aurions rien fait! Vous m'avez conseillé, M. Amaro, de remettre du stationnement aux halles.

M. Amaro

Je peux vous répondre là-dessus avec votre autorisation?

M. le Maire

Je vous en prie.

M. Amaro

Sur les halles, ne voyant rien venir pendant un an, je vous ai dit : s'il n'y a pas de projet, il faut remettre du stationnement, cela rapporte 60.000 € à la commune. Ensuite, lorsqu'il y a eu un projet d'aménagement des halles, c'était tout à fait intéressant mais nous avons voté contre parce qu'au mois de mars, ce projet était évalué à 600.000 € puis, quatre mois après, c'était plus d'un million d'euros. Voilà pourquoi on avait voté contre. Mais c'est vrai que si vous nous aviez associé au choix des matériaux, on aurait peut-être pu avoir quelque chose d'autre. On est plus intelligents à plusieurs que tout seul, M. le Maire.

M. le Maire

Peut-être qu'en choisissant ces matériaux, nous avons pu atteindre des chiffres qui restent encore raisonnables.

M. Amaro

Oui, et vous allez maintenant dépenser en fonctionnement parce que vous allez passer du karcher tous les trois ans. C'est ce que vous avez dit dans le journal. La presse retrace tout à fait fidèlement ce que vous dites.

M. le Maire

Oui, je reconnais que la presse retranscrit fidèlement ce que je dis. Mais ce que vous dites aussi.

Sur la question de gestion dynamique du patrimoine, il y a deux écoles : il y a l'école de la politique d'accumulation, et il y a l'école - qui, aujourd'hui est recommandée par la Cour des Comptes dans son rapport 2013 – qui indique : «En effet, dans un contexte de tension budgétaire des finances publiques locales, une gestion plus performante de l'immobilier ne

peut être négligée.». Il y a l'accumulation et il y a ce qu'on peut appeler la gestion dynamique au profit de l'investissement. Il ne s'agit pas de vendre pour augmenter le fonctionnement de la commune, au contraire. Le cercle vertueux, c'est diminuer les dépenses de fonctionnement, gérer le patrimoine de façon à améliorer l'investissement de la ville. C'est ce que nous faisons : on ne vend pas la mairie, on ne vend pas l'église, on vend des bâtiments qui ne sont plus utilisés, qui deviennent obsolètes, qui ne sont plus accessibles, de façon à pouvoir mieux investir sur des bâtiments pour tous par ailleurs. C'est ça une gestion dynamique.

M. Etcheverry-Ainchart

Conceptuellement, on peut être d'accord sur cette lecture mais le problème, c'est qu'il y a quand même deux éléments particuliers : d'abord, quand on dit qu'il faut récupérer le foncier, ce n'est pas pour le plaisir de le thésauriser, c'est pour l'utiliser, donc il y aura forcément un retour sur investissement, qui ne sera, certes, peut-être pas rentable forcément à court terme, et encore... Quand on est dans une ville, la gestion se fait dans la durée aussi.

Deuxièmement, quand vous nous dites qu'on vend des immeubles : ce ne sont pas les immeubles qui me posent problème, ce n'est pas le bâti, c'est le foncier qui est en-dessous. Quand vous laissez dilapider ce foncier, dans dix ans, il sera encore plus difficile à racheter parce que les prix augmentent sur le foncier. Si les prix étaient stables, il n'y aurait pas de problème.

M. le Maire

Aujourd'hui, le foncier ou le logement, nous ne le vendons pas, nous ne le réalisons pas. Nous réalisons un bâti.

M. Etcheverry-Ainchart

Que se passe-t-il aux Erables? C'est de la vente, du logement que vous faites, non?

M. le Maire

Oui, et on fait du logement social.

M. Etcheverry-Ainchart

Oui, du logement social à hauteur de 30 % et pour 70 % de privé!

M. le Maire

Il y a une gestion dynamique du foncier.

M. Etcheverry-Ainchart

Nous n'avons pas la même vision du dynamisme dans la gestion.

M. le Maire

Bien, je vous remercie pour la tenue de ce débat d'orientations budgétaires.

N° 2 – Administration générale

<u>Délégation de service public fourrière automobile : autorisation de signature du contrat</u>

M. Irigoyen, adjoint, expose:

Par délibération du 16 mars 2012, le conseil municipal a approuvé le principe du renouvellement de la gestion d'une fourrière automobile par délégation de service public, sous forme d'affermage pour une durée de cinq ans.

Conformément aux articles L 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), une consultation a été lancée.

Deux personnes ont déposé un dossier, et après examen des candidatures et des offres, la commission a autorisé M. le Maire à négocier avec les deux candidats : la SARL Mendes Croza et le groupement Errobi- Auto 64.

A l'issue des négociations, la commission ad hoc propose au conseil municipal de retenir la société Mendes Crosa qui présente les garanties techniques et de rapidité d'intervention nécessaires à la gestion d'une fourrière automobile.

Un rapport retraçant la procédure a été adressé le 5 février 2013 selon les dispositions de l'article L1411-7 du CGCT.

Le contrat, fixé pour une durée de cinq ans, comprend les éléments suivants :

- La société Mendes Crosa exploite à ses risques et périls le service de fourrière automobile.
- Sur demande de la police nationale et de la police municipale, la société Mendes Crosa procèdera à l'enlèvement des véhicules dans le strict respect des dispositions réglementaires en vigueur.
- Les véhicules seront entreposés sur une unité foncière mise à disposition par le candidat située à Saint Jean de Luz.
- Les contrevenants pourront récupérer leurs véhicules moyennant le paiement d'un droit au délégataire, à toute heure.
- Les frais de gardiennage, d'expertise et de destruction sur les véhicules abandonnés sur la voie publique seront à la charge de la société Mendes Crosa.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver le contrat de délégation de service public et d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à le signer ainsi que les actes divers afférents,
- d'approuver la grille tarifaire proposée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu la délibération n° 12 du 16 mars 2012,
- vu l'avis favorable de la commission de délégation de service public ad hoc du 24 octobre 2012,
- vu l'avis favorable de la commission de délégation de service public ad hoc du 28 janvier 2013,
- vu le rapport de présentation adressé aux membres du conseil municipal le 5 février 2013,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Finances, Affaires générales, Ressources humaines et Intercommunalité» du 14 février 2013,
- approuve le contrat de délégation de service public et autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à le signer ainsi que les actes divers afférents,
- approuve la grille tarifaire proposée.

Adopté à l	<u>l'unanimité</u>

N° 3 – Administration générale

Exploitation de la grande plage – Procédure de délégation de service public – Lots infructueux : autorisation de lancement de la procédure négociée

M. Mourguy, adjoint, expose:

Par délibération n° 8 du 21 septembre 2012, le conseil municipal a autorisé le principe de délégation de service public d'une durée de 4 ans pour les exploitations saisonnières de la grande plage, selon le schéma d'exploitation suivant :

- club Donibane géré en régie directe,
- 4 clubs de plage en gestion déléguée,
- 4 lots de locations de tentes et parasols en gestion déléguée,
- 2 lots pour la location d'engins nautiques en gestion déléguée.

La commission ad hoc de délégation de service public s'est réunie le 22 janvier 2013 pour analyser les dossiers de candidatures et les offres déposées.

Deux lots se sont révélés infructueux :

- le lot n° 9 «club de plage carré de la mer» : la candidature déposée était irrégulière (défaut des pièces obligatoires) et n'a pu être admise;
- le lot n° 10 «club de plage carré antenne d'animation» : aucune offre n'a été déposée dans le délai imparti.

L'article L 1411-8 du code général des collectivités territoriales prévoit que la collectivité peut recourir à une procédure de négociation directe avec une entreprise dans le cas où, après mise en concurrence, aucune offre n'a été déposée ou acceptée.

Il convient donc de recourir à cette procédure pour les deux lots concernés, en adressant le dossier aux entreprises ayant candidaté mais n'ayant pu être retenues sur ces lots.

Il est proposé au conseil municipal:

- de déclarer infructueux les lots 9 et 10 de la procédure de délégation de service public «exploitation grande plage»,
- d'autoriser M. le Maire à engager une procédure négociée pour ces deux lots, à adresser le dossier de candidature aux conditions exposées ci-dessus et à signer les actes afférents à cette procédure.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission de délégation de service public ad hoc du 22 janvier 2013.
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Mer, littoral et pêche» du 14 février 2013,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Finances, Affaires générales, Ressources humaines et Intercommunalité» du 14 février 2013,
- déclare infructueux les lots 9 et 10 de la procédure de délégation de service public «exploitation grande plage»,
- autorise M. le Maire à engager une procédure négociée pour ces deux lots, à adresser le dossier de candidature aux conditions exposées ci-dessus et à signer les actes afférents à cette procédure.

Adopté à l'unanimité

N° 4 – Administration générale

<u>Délégation de service public piscine sports loisirs : rapport d'activités du délégataire pour l'exercice 2011/2012</u>

M. Etchevers, adjoint, expose:

Conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le délégataire d'un service public doit produire chaque année un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation, afin d'apprécier les conditions d'exercice du service public.

La société Sepiluz, délégataire de la piscine sports loisirs de Chantaco, a transmis son rapport d'activités pour l'exercice 2011/2012.

Il est proposé au conseil municipal:

- de prendre acte du rapport d'activités de la société Sepiluz, délégataire de la piscine sports loisirs, pour l'exercice 2011/2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Finances, Affaires générales, Ressources humaines et Intercommunalité» du 14 février 2013,
- prend acte du rapport d'activités de la société Sepiluz, délégataire de la piscine sports loisirs, pour l'exercice 2011/2012.

Adopté à l'unanimité

N° 5 – Administration générale

<u>Approbation des statuts de l'Office de Tourisme, de Commerce et de l'Artisanat</u>

Mme Tortes Saint Jammes, adjoint, expose:

Dans le cadre de sa politique économique et commerciale, la commune a réalisé en 2012 un audit complet sur le commerce luzien, qui a ensuite été restitué en réunion publique. Un plan d'action de soutien au commerce de proximité sera ainsi mis en place dès 2013.

L'une des préconisations est de créer un Office de Commerce qui aurait pour mission de fédérer les commerçants et artisans autour d'actions d'animations, de communication, d'aménagement.

Afin de permettre une gestion efficace de ce dispositif, l'Office de Tourisme de Saint Jean de Luz pourrait être doté de ces nouvelles missions en parfaite complémentarité avec sa politique d'animation, et devenir l'Office de Tourisme, de Commerce et de l'Artisanat de la ville de Saint Jean de Luz.

Dans ce cadre, l'Office de Tourisme, créé en EPIC en 1972, doit se doter de nouveaux statuts correspondant à ces nouvelles missions.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver la création d'un Office de Tourisme, de Commerce et de l'Artisanat de Saint Jean de Luz,
- d'approuver les statuts correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Finances, Affaires générales, Ressources humaines et Intercommunalité» du 14 février 2013,
- vu l'avis favorable du comité de direction de l'office de tourisme en date du 15 février 2013,
- approuve la création d'un Office de Tourisme, de Commerce et de l'Artisanat de Saint Jean de Luz,
- approuver les statuts correspondants.

Adopté par 26 voix

<u>7 contre</u> (M. Amaro, Mme Jariod, M. Sirvent, Mme Debarbieux, MM. Lafitte, Etcheverry-Ainchart, Duclercq)

Commentaires

M. le Maire

Pourquoi avons-nous souhaité créer cet office de commerce et l'adosser à l'office de tourisme? Tout d'abord, le commerce évolue, les commerces s'installent à l'extérieur de la ville - que ce soit dans la zone de Jalday ou dans la zone de Laiatz - et en même temps le commerce de centre ville évolue, le commerce ne se fait plus de la même façon. Les commerçants me disent que depuis quelques années, il y a moins de commercialité en centre ville.

En même temps, nous nous sommes retrouvés confrontés à une union commerciale qui ne représentait plus tout à fait une force de proposition pour la mairie, qui essayait de créer des animations mais qui ne fédérait pas suffisamment de commerçants.

Après nous être renseignés, nous avons pris le parti de créer cet office de commerce incluant la technicité de la chambre de commerce et de la chambre de l'artisanat. Cet office de commerce doit être le lieu où les commerçants vont pouvoir agir, faire des propositions, et se retrouver sur des projets communs d'animation, de communication, et être force de propositions pour la ville... C'est la raison pour laquelle nous avons essayé de trouver une solution pour être moteur vis-à-vis du commerce, en cette période de crise.

Mme Debarbieux

Commerce rime avec consommateur. Ce n'est pas en appliquant une politique d'austérité en France, ainsi que dans les autres pays européens, que la situation va s'améliorer. Je crains que la création d'un office de commerce ne suffise à inverser cette tendance négative qui fragilise nos entreprises. Est-il dans les projets de la Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque de se doter d'un schéma d'aménagement commercial?

M. le Maire

Ce sera obligatoire.

Mme Debarbieux

D'accord. Dans l'intitulé, il y a l'Artisanat. Je ne connais pas vos objectifs concernant le volet artisanat, mais voilà un secteur qui mériterait d'être mieux valorisé, surtout auprès des jeunes. C'est un savoir-faire précieux qu'il nous faut à la fois conserver et transmettre. Ce sont aussi des emplois de proximité. Les espaces qui leur sont dédiés sont régulièrement «grignotés» par des espaces commerciaux.

M. Amaro

Nous avons vu cela en commission des finances et nous sommes bien conscients – on l'a tous remarqué – que l'association des commerçants ne fonctionne pas. La ville a donc décidé de suppléer quelque peu à cette déficience.

M. le Maire

Pas tout à fait «suppléer» parce qu'il faut qu'il y ait une association des commerçants à l'office de commerce. Nous avons voulu donner l'impulsion pour que les commerçants se regroupent.

M. Amaro

Oui, je suis d'accord avec ce que vous dites. Mais ce n'est pas en créant des structures que l'on peut changer des orientations, je vous l'ai dit M. le Maire. C'est en ayant contact avec les commerçants, régulièrement, que cela peut se faire. Apparemment, ce n'est pas le cas. Et ce n'est pas en déléguant ses contacts, c'est les élus qui doivent y aller. J'ai été un peu étonné que, lors de la réunion des commerçants que vous avez organisée dernièrement - la presse s'en est fait l'écho – il y a eu une quinzaine de commerçants, grand maximum.

M. Soreau

Excusez-moi d'intervenir, M. Amaro, mais à la réunion de présentation début décembre, il y avait plus près de 120 personnes. Depuis trois ans, je suis commerçant et je commence à connaître le dossier, si je puis me permettre. Lors de cette présentation, différentes études ont été proposées, ainsi que différentes solutions, dont la création de deux commissions. C'est lors de la tenue de ces commissions qu'il y a eu une quinzaine de personnes, certains commerçants étaient inscrits mais absents pour des raisons de congés, d'autres se réunissent lundi et mardi prochain, et cela fonctionne bien. Dans ces commissions, je tiens à souligner qu'il y a des commerçants avec des enseignes très reconnues sur Saint Jean de Luz, qui existent depuis de nombreuses années.

M. Amaro

Je parlais bien d'une réunion de commerçants.

M. le Maire

Je pense que vous parlez de l'assemblée générale de l'union commerciale.

M. Amaro

Bien que vous ayez – si mes informations sont exactes – envoyé 700 lettres. Il aurait mieux valu aller les voir qu'envoyer 700 lettres pour avoir 15 personnes, c'est ce que je voulais dire.

Mme Brocquevielle

Vous mélangez tout, c'est moi qui les ai envoyées les 756 lettres, mais je les ai envoyées en tant que trésorière de l'association et non pas en tant qu'élue de Saint Jean de Luz, cela n'a rien à voir.

M. Amaro

Je n'ai pas dit cela.

Mme Brocquevielle

Je redis que M. le Maire n'a rien envoyé du tout. Il a été invité.

M. Amaro

Je le redis : 756 lettres pour 15 commerçants présents.

Mme Brocquevielle

Nous avons reçu énormément de mails, beaucoup d'entre eux étaient également en vacances.

Mme Tortes Saint Jammes

C'est une toute jeune association, laissez-lui le temps de s'exprimer.

Mme Brocquevielle

Oui, l'association existe depuis le 5 décembre!

Mme Jariod

J'ai une simple question à vous poser : est-ce que la nouvelle organisation autour de l'association des commerçants qui entraîne une modification des statuts de l'office de tourisme aura des conséquences sur les dépenses de fonctionnement?

M. le Maire

Vous le verrez dans le budget, l'office de tourisme garde sa subvention, nous l'avons déjà dit. Les sommes qui étaient réservées dans le budget communal pour le commerce, c'est-à-dire les subventions concernant l'association des commerçants et les animations organisées en régie, passent à l'office de tourisme. Nous ne rajoutons pas de budget pour l'instant.

M. Duclercq

Je vais conclure sur cette délibération quelque peu passionnée.

M. le Maire

Je crains que vous vous trompiez d'époque. Nous n'avons pas encore passé les élections municipales, et c'est le maire qui conclut toujours. Vous avez tenu ce genre de propos tout à l'heure.

M. Duclercq

Je les corrigerai.

M. Duclercq

Cela fait quelques années que la dynamique du commerce de proximité est en souffrance dans notre ville. On peut bien sûr avancer des raisons que l'on pourrait qualifier d'exogènes qui touchent l'ensemble des tissus commerciaux comme la conjoncture économique, la modification des comportements de consommation, la concurrence du e-commerce et des centres commerciaux de périphérie. Mais il en est deux qui sont spécifiques à notre ville et qui sont quelque part liées.

La première, c'est la montée en puissance insupportable des baux précaires qui génèrent des comportements de survie empêchant ceux qui les subissent d'avoir des stratégies de long terme c'est-à-dire de se projeter et d'investir dans leur affaire. Les conséquences sont maintenant de plus en plus visibles avec un turn-over incessant d'enseignes, la généralisation d'une monoculture, celle de la vente de produits saisonniers en direction d'une clientèle de passage, sans parler d'une pollution visuelle qui dégrade l'image qualitative de nos rues commerçantes en particulier la rue Gambetta. Ceci expliquant cela, on peut comprendre ici

que les gérants de ces commerces éphémères ne ressentent pas le besoin de participer à des instances où l'on s'intéresse à la dynamique commerciale sur le long terme.

Ceci m'amène à parler de la deuxième à savoir l'incapacité chronique, jusqu'à présent en tout cas, des professionnels du commerce de notre ville à se fédérer dans une structure les représentant. Dans une ville où l'on recense à peu près 500 établissements commerciaux – il y en a beaucoup plus apparemment, avec l'artisanat - ne retrouver que 50 d'entre eux au sein d'une association est à mes yeux un constat d'échec. Désaccord sur les objectifs, sur les moyens d'action ou plus certainement manque de motivation et d'intérêt, la structure en tout cas peine à trouver sa place et à jouer un rôle visible dans l'animation et la promotion commerciale. Conséquence directe, on compte sur la ville pour assurer l'intégralité de cette mission. Je vous ai souvent entendu dire, M. le Maire, que les commerçants attendent tout de la ville. La ville ne peut hélas pas tout mais elle peut créer les conditions pour mettre en place un cadre de développement qui permettrait d'enclencher une véritable dynamique à laquelle adhérerait le plus grand nombre.

Dans ce contexte, la création d'un office de commerce et de l'artisanat apparait comme une solution intéressante qui présenterait pas mal d'avantages à nos yeux mais à la condition sine qua non qu'il s'agisse d'un office de commerce et de l'artisanat à part entière, et non d'un département ou d'un simple appendice de l'office de tourisme. La nuance est d'importance et révélatrice de la manière dont on veut aborder la question de l'activité commerciale. Tourisme et commerce obéissent à des logiques certes complémentaires mais non superposables ou hiérarchisées. Le commerce n'est pas un avatar du tourisme, il a sa logique, ses spécificités et bien sûr ses problématiques.

Si tel que vous nous le présentez, il s'agit d'une extension du champ d'intervention de l'office du tourisme, alors on risque de se contenter de ne faire que de l'animation et de la promotion et ainsi passer à côté de beaucoup de problématiques aussi fondamentales que la réflexion sur la destination ou la cartographie des commerces et, de manière générale, l'adaptation du tissu commercial aux besoins de la population locale, la mise en place d'une véritable stratégie de positionnement des commerces de la ville par rapport à l'ensemble des autres formes de concurrence, et bien sûr la réflexion prioritaire sur les solutions techniques et juridiques au problème des baux précaires. Créer une structure ad hoc supposerait de créer un profil de poste adapté, type manager de centre ville, polyvalent dans les domaines du commerce et de la communication mais aussi du marketing et de l'urbanisme. Il serait à la fois un interlocuteur de la ville mais aussi l'interface avec les commerçants et artisans de la ville.

Comme ces conditions ne semblent pas réunies à nos yeux, nous ne voterons pas cette délibération.

M. le Maire

Vous avez tort parce que ce que vous venez de dire, c'est exactement ce que je dis depuis deux ou trois ans aux commerçants, dans des réunions, au moment des vœux ici-même. Le déroulé est le suivant : aujourd'hui, nous votons les statuts et, dans un deuxième temps, nous fixerons les grandes lignes d'action de cet office de commerce et - je vous l'ai dit en commission des finances – un manager de ville sera recruté. C'est exactement le déroulé de ce que nous allons faire.

Quant aux baux précaires, vous le savez, c'est compliqué, il faut appliquer la loi. Il y a les «pour» baux précaires, les «contre» baux précaires, c'est compliqué. Je répète que les baux précaires sont mauvais pour le commerce. Pourquoi? Parce que les gens payent des loyers élevés en peu de temps, n'investissent pas dans leurs locaux et, en même temps, comme ce

sont de petits locaux, mettent leurs marchandises dans la rue pour pouvoir la vendre, ce qui donne cette impression de bazar. La seule réponse que nous pouvons apporter, tant que les commerçants ne sont pas fédérés, c'est la répression : c'est la police qui met des PV toute la journée, en particulier en été, je ne suis pas sûr que ce soit le meilleur moyen de discuter avec les commerçants. Mais tant qu'eux-mêmes ne se prennent pas en charge, tant qu'eux-mêmes ne constatent pas qu'ils peuvent améliorer leur façon d'accueillir les clients, ce sera difficile.

J'espère que la création de cet office de commerce, la création ou le renouvellement d'une union commerciale – ou de plusieurs unions d'ailleurs, il peut y avoir une association de rue, il peut y avoir une union commerciale généraliste comme celle qui s'est renouvelée en décembre – tant que les commerçants ne seront pas dans ces instances et agiront seuls, ils seront les mercenaires du commerce : ils arrivent, ils payent un loyer hors de prix pour deux mois, et ils font tout et n'importe quoi pour écouler la marchandise et faire du chiffre d'affaires.

M. Duclercq

Je suis heureux de voir que nous sommes en phase par rapport à ce constat. Ce qui me fait peur, c'est pourquoi – par exemple à Bayonne on a créé un office de commerce. Pourquoi ici, c'est office de tourisme, de commerce et de l'artisanat?

M. le Maire

Il y a les deux versions : à Bayonne, c'est uniquement un office de commerce. Mais notre ville est plus petite, et il faut avouer que commerce et animations sont très proches et se complètent mutuellement.

M. Duclercq

Je me suis renseigné, et je crois que l'office de commerce de Bayonne, hors opération autofinancée, c'est un budget de 150.000 €. Nous avons toujours milité – c'est là que vous n'êtes pas d'accord avec nous – sur le fait que la subvention à l'office de tourisme diminue, j'avais cité un chiffre qui était de l'ordre de 80.000 €. On a, il me semble, consacré des sommes sur les animations commerciales autour de 70.000 €. Si on fait l'addition, cela fait bien 150.000 €. On a donc les moyens de créer une structure ad hoc, avec les finances actuelles.

M. le Maire

Il y a 7 ou 8 villes en France où il existe un office de tourisme et de commerce, nous ne sommes pas les seuls. On peut ainsi profiter des structures existantes et du personnel en place, la directrice de l'office de tourisme sera aussi la directrice de l'office de commerce.

Mme Tortes Saint Jammes

Cela va complètement dans le sens que vous dites et cela sera fait dans une large concertation.

M. le Maire

C'est dommage que vous votiez contre.

M. Amaro

Nous aussi on votera contre.

M. le Maire

Vous, cela m'étonne moins.

Mme Debarbieux

Cela fait partie de l'office de tourisme et comme on ne siège pas au comité, ceci explique un vote contre.

M. le Maire

Je l'attendais cette réponse.

M. Amaro

Voilà la vraie raison de notre vote.

N° 6 – Administration générale

Adhésion de la commune à l'association «Centre-Ville en Mouvement»

Mme Tortes Saint Jammes, adjoint, expose:

Créée en 2005, «Centre-Ville en Mouvement» est une association regroupant des parlementaires et des élus locaux de toutes sensibilités attachés à la redynamisation des cœurs de villes. Cette plateforme d'échange est structurée autour des représentants de l'AMF, de l'ACFCI (Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie), de l'APCM (Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et d'Artisanat), de hauts fonctionnaires et de chercheurs qui partagent leurs expériences dans les domaines de la logistique urbaine, la mobilité, l'énergie, l'urbanisme, le commerce, les nouvelles technologies.

Une adhésion de la ville à l'association «Centre-Ville en Mouvement» s'inscrit en complément des actions actuellement menées en faveur du commerce de centre-ville, et permettra à la commune de bénéficier de l'expérience de ce réseau en ce domaine.

Les adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle permettant de participer aux frais de fonctionnement du réseau, qui s'élève pour les collectivités territoriales et les EPCI de moins de 20 000 habitants à 700 €.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver l'adhésion de la commune à l'association «Centre-Ville en Mouvement»,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes afférents à cette adhésion.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Finances, Affaires générales, Ressources humaines et Intercommunalité» du 14 février 2013,
- approuve l'adhésion de la commune à l'association «Centre-Ville en Mouvement»,
- autorise M. le Maire à signer tous les actes afférents à cette adhésion.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. le Maire

Adhérer à cette association, c'est voir ce qui se passe autour de nous et peut-être en tirer des leçons.

Mme Jariod

Mais c'est cher!

M. le Maire

Oui, c'est toujours cher.

Mme Debarbieux

Je voudrais faire quelques remarques. Défendre le centre ville est une tendance forte en ce moment. Comme l'est l'attribution d'autorisation de permis pour l'ouverture de toujours plus de commerces, notamment en périphérie. Est-ce compatible? Je ne pense pas. Et je m'adresse à vous, M. le Maire, qui siégez à la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), pour tirer la sonnette d'alarme.

M. le Maire

Je n'y siège que lorsque les dossiers évoqués concernent la ville de Saint Jean de Luz.

Mme Debarbieux

Attention, de plus en plus de voix s'élèvent pour dénoncer, je cite, «la multiplication des surfaces nouvelles, au risque de provoquer des friches commerciales». Pour certain spécialistes, «le commerce est entré dans sa bulle spéculative» car les préoccupations des investisseurs ne sont pas tant la rentabilité commerciale que le profit que l'aménageur peut dégager. Nous sommes tous conscients que l'on construit trop de mètres carrés commerciaux.

Pour terminer, peut-être faudrait-il commencer par rendre le centre ville plus attractif pour tous les luziens? C'est une chose que j'entends régulièrement.

M. le Maire

C'est ce qu'on cherche à faire : rendre le commerce plus attractif en centre ville, avoir plus de clients, c'est un credo de l'union commerciale.

M. Lafitte

Nous allons voter «oui» à cette délibération mais, en creux, ne porte-elle pas aussi la marque de l'échec ou, à tout le moins, ne montre-t-elle pas les limites atteintes par votre politique en matière d'animation commerciale concernant le centre ville? Si, d'une certaine façon, nous avons la faiblesse de penser que c'est le cas, alors personne ne pourra vous reprocher de chercher des solutions en vous tournant vers une sorte de «think tank» face à un constat partagé par un grand nombre de luziens.

Je ne vais pas développer les quatre thèmes que nous avons évoqués, c'est exactement mot pour mot ce qu'a relevé M. Duclercq.

Alors, il est vrai que cette évolution semble commune à de nombreuses cités semblables à notre ville mais, en ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, il n'y a pas de fatalité. Ce déséquilibre commercial «remarquable» dont est victime notre centre ville résulte d'une politique municipale de laisser-faire, d'absence de vision et d'objectifs stratégiques clairs et assumés quant à la fonction et à l'avenir du cœur de notre cité. L'embellissement et la propreté de nos rues - éléments certes important de notre qualité de vie - ne peuvent constituer à eux seuls la clef d'une politique commerciale attractive et réussie. Ceci est davantage la marque d'une politique de la ville datée et, maintenant, obsolète. Saint Jean de Luz et son centre ont d'abord besoin d'un projet moderne, porteur de sens, combinant tout à la fois les dimensions économiques, sociales, écologiques et urbanistiques.

En rénovant le parvis des halles et en rendant plus fonctionnel le pôle alimentaire éponyme, mais aussi, et surtout, en produisant du logement social locatif, vous êtes dans la bonne direction. Mais que de retard accumulé et ce, durant trois mandatures avant de comprendre où étaient les vraies solutions!

Puisse cette association des «Villes en Mouvement» être de bon conseil – c'est d'abord dans l'intérêt des luziens – mais aussi car il appartiendra très certainement à la prochaine équipe de mettre en œuvre ses préconisations avec comme défi de réussir là où vous avez globalement échoué. Mais ceci est une autre histoire, et qui reste encore à écrire.

M. le Maire

Je veux bien que vous fassiez votre rôle d'opposition, mais faites une opposition raisonnable. Personne ne va vous croire lorsque vous dites que le commerce à Saint Jean de Luz résulte de l'échec de la municipalité. Le commerce à Saint Jean de Luz est connu, reconnu, apprécié. Ce que je vais chercher à l'association «Centre-Ville en Mouvement», ce ne sont pas des conseils, ce sont des expériences vécues ailleurs, afin d'évoluer.

M. Lafitte

Nous ne contestons pas cela, vous avez raison. Vous auriez dû le faire plus tôt d'ailleurs, peut-être. Mais mieux vaut tard que jamais.

N° 7 – Administration générale

<u>Jardin botanique : approbation de conventions de partenariat avec</u> Adeli, Bizi Garbia et Bil Ta Garbi

M. Colas, conseiller municipal délégué, expose :

Par délibération en date du 14 décembre 2012, le conseil municipal a approuvé la reprise en régie de la gestion du jardin botanique littoral Paul Jovet.

L'association «Les Amis du Jardin Botanique Littoral Paul Jovet» qui a géré le jardin jusqu'au 31 décembre 2012 avait conclu différentes conventions avec des structures partenaires :

- Adeli: une convention de partenariat avait pour objectif de favoriser l'insertion de personnes en difficulté en faisant intervenir l'équipe «littoral» de cette association à raison de deux journées par mois pour des travaux d'entretien du jardin. Dans le cadre de ces deux journées, les agents du jardin botanique dispensaient une formation d'une demi-journée relative aux milieux naturels et à leur entretien.
- ➤ Bizi Garbia et Bil Ta Garbi : une convention a été conclue avec ces deux syndicats en charge du traitement des déchets afin de mettre en place une école de compostage au sein du jardin botanique. Cette école est destinée à accueillir des usagers désireux de découvrir le compostage en pratique dans le cadre de formations dispensées par les agents du jardin.

Considérant l'intérêt de ces démarches pour l'insertion des personnes en difficultés et la sensibilisation à l'environnement, il est proposé de poursuivre ces partenariats par la signature de nouvelles conventions entre la commune et les structures partenaires.

Il est proposé au conseil municipal:

- de poursuivre les partenariats du jardin botanique littoral Paul Jovet avec les organismes suivants : Adeli, Bizi Garbia et Bil Ta Garbi,
- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer les conventions afférentes à ces partenariats.

LE CONSEIL MUNICIPAL.

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Finances, Affaires générales, Ressources humaines et Intercommunalité» du 14 février 2013,

- poursuit les partenariats du jardin botanique littoral Paul Jovet avec les organismes suivants : Adeli, Bizi Garbia et Bil Ta Garbi,
- autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer les conventions afférentes à ces partenariats.

Adopté à l'unanimité

N° 8 – Administration générale

Naufrage du «Prestige» : autorisation d'ester en justice auprès du tribunal pénal de la Corogne

M. le Maire expose :

Suite au naufrage du pétrolier le Prestige en novembre 2002, la commune de Saint Jean de Luz a subi une pollution importante de ses plages et sites naturels côtiers. Le coût des opérations de nettoyage ainsi que l'impact de cette catastrophe écologique se sont révélés conséquents pour la ville : le total des dépenses engagées s'élève à 517.726,49 €.

Dans ce cadre, la commune a perçu une indemnisation au titre du plan POLMAR et du FIPOL. Parallèlement, une action en justice a été introduite auprès du TGI de Brest et la commune s'était constituée partie civile.

Par délibération n° 15 du 3 juillet 2009, le conseil municipal avait autorisé M. le Maire à ester en justice dans cette affaire devant la juridiction pénale de Corcubion, en Galice.

Aujourd'hui, l'instruction est close mais le procès pénal a été déplacé au tribunal pénal de la Corogne considérant l'importance du nombre de parties civiles. M le Maire est donc appelé le 21 mars 2013 pour être audiencé en tant que témoin dans ce procès.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'autoriser M. le Maire à ester en justice pour la défense des intérêts de la commune auprès du tribunal pénal de la Corogne en Espagne.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Mer, littoral et pêche» du 14 février 2013,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Finances, Affaires générales, Ressources humaines et Intercommunalité» du 14 février 2013,
- autorise M. le Maire à ester en justice pour la défense des intérêts de la commune auprès du tribunal pénal de la Corogne en Espagne.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. le Maire

Je vous précise que l'on va essayer de faire de la visio-conférence comme nous le propose la juridiction de la Corogne pour recueillir le témoignage des maires, sans organiser de déplacement.

N° 9 – Enfance/jeunesse

<u>Equipement «skatepark» : convention de partenariat et de participation financière avec l'association Lafitenia Surf</u>

Mme Arribas, adjoint, expose:

La commune est propriétaire d'un équipement de skatepark situé sur le parking Marañon. Cet équipement très fréquenté par le public jeune luzien, doit nécessairement évoluer afin de rester attractif. Une réflexion a donc été engagée pour la réalisation d'un nouvel équipement.

Parallèlement, l'association Lafitenia Surf, affectataire d'un terrain sur Jalday, souhaite construire et exploiter un skatepark, qui serait ouvert au public et utilisé pour des manifestations sportives nationales et internationales.

Après examen, la réalisation d'un seul équipement de cette qualité, à destination des jeunes à partir de 10 ans, apparaît pertinente et adaptée à l'évolution de cette pratique sur la commune.

Aussi, l'association a sollicité la ville en vue d'obtenir son soutien dans le cadre de l'opération de construction et d'aménagement de cette aire de skatepark.

Compte tenu de l'intérêt communal que présente la réalisation sur le territoire d'un tel équipement ouvert au public, il est proposé de conclure une convention de partenariat fixant les obligations de chaque partie.

Dans ce cadre, les travaux assurés par l'association relatifs à cet équipement s'élèvent à 280.000 € HT. La commune verserait une subvention d'équipement d'un montant de 140.000 € (crédits qui seront inscrits au budget général 2013), en contrepartie de l'ouverture du site au public. Le service jeunesse serait associé pour l'ensemble des manifestations, la commune disposant de la mise à disposition de l'équipement au minimum 250 jours par an.

Enfin, la gestion et l'entretien de l'équipement seraient assurés uniquement par l'association.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver le partenariat de la commune avec l'association Lafitenia Surf sur l'équipement de skatepark et le versement d'une subvention d'équipement de 140.000 € sur le budget 2013,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat et tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Finances, Affaires générales, Ressources humaines et Intercommunalité» du 14 février 2013,
- approuve le partenariat de la commune avec l'association Lafitenia Surf sur l'équipement de skatepark et le versement d'une subvention d'équipement de 140.000 € sur le budget 2013,
- autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat et tous les actes afférents.

Adopté par 26 voix

<u>6 contre</u> (M. Amaro, Mme Jariod, M. Sirvent, MM. Lafitte, Etcheverry-Ainchart, Duclercq) <u>1 abstention</u> (Mme Debarbieux)

Commentaires

M. le Maire

C'est une opportunité à saisir. Actuellement, nous avons un skatepark sur le parking Marañon qui devient obsolète. Nous avions prévu, au moment de la préparation budgétaire 2013, de réaliser un nouvel équipement. Ensuite, l'association et Quiksilver nous ont fait part de leur projet de création d'un skatepark. La discussion s'est engagée et a abouti à un tel équipement, que nous aurions en commun. C'est une bonne chose, je crois qu'il n'y aura pas un tel skatepark dans la région. En outre, cela pourra permettre à nos enfants de rester sur place parce qu'actuellement, ils vont à Irun, à Fontarrabie, à Anglet, ils se déplacent beaucoup pour faire du skate. Je comprends qu'un tel partenariat privé/public peut étonner mais je crois que c'est une bonne chose d'aller partager un tel équipement.

Mme Jariod

M. le Maire, vous allez demander à la population luzienne d'investir 140.000 € (une somme non négligeable) sur un terrain qui appartient à Quiksilver pour organiser des manifestations nationales et internationales, en particulier.

M. le Maire

Ne dites pas cela, ce n'est pas «en particulier». Il y aura des manifestations mais le «en particulier», c'est pour permettre au jeune luzien de pratiquer ce sport.

Mme Jariod

Alors que le skatepark situé sur l'aire de stationnement Marañon devant le collège-lycée Ravel est fortement utilisé sans avoir besoin pour les jeunes luziens de faire appel à leurs parents pour s'y rendre ou d'être motorisés, vous, vous voulez dépenser 140.000 € sur un site éloigné qui sera fréquenté par moins de jeunes ou par ceux dont les parents disponibles (car il leur faudra rester sur place).

Nous vous proposons, M. le Maire, d'affecter cette somme à la réfection et à l'amélioration du skatepark du centre ville pour permettre à tous d'utiliser ces installations, et surtout d'investir l'argent des contribuables sur le domaine public. Nous voterons contre cette décision.

M. le Maire

Je comprends ce que vous dites. Mais nous n'engageons pas plus d'argent que ce nous avions prévu au moment de la préparation budgétaire.

Mme Arribas

On avait prévu une somme de 180.000 €.

M. le Maire

Là, nous aurons un skatepark à la disposition du public, qui va coûter environ 300.000 € HT.

Mme Jariod

Mais si loin du centre ville.

M. le Maire

Et quand les jeunes vont à Fontarrabie? à Irun? à Anglet?

M. Soreau

Je voudrais préciser que cette grosse entreprise locale qu'est Quiksilver est quand même une image pour Saint Jean de Luz et, avec un tel partenariat, on tire vers le haut plutôt que vers le bas.

M. Amaro

Il faut rénover celui qui est existant.

M. le Maire

Ce n'est pas du tout le même équipement.

Mme Debarbieux

Pour ma part, ce projet présente plusieurs inconvénients :

- d'un endroit aujourd'hui public et central, qui présente l'avantage d'être accessible tous les jours de l'année, par le plus le plus grand nombre, on délocalise cette activité dans une zone industrielle, privée, excentrée, loin des familles. Tous nos jeunes ne disposent pas de moyens pour se déplacer.
- Un équipement mis à disposition 250 jours par an. Soit mais, au regard de la convention, les périodes de week-end et les congés scolaires sont bien amputés. Donc l'offre publique diminue.
- L'association a pour objectif d'organiser des manifestations nationales et internationales. Il semble que d'autres villes de la côte basque organisent ce genre de manifestations.

Ce site, me semble t-il, n'a pas vocation à recevoir une activité semblable.

M. le Maire

Je vous écoute, les jeunes vous écouteront. Je veux bien que vous preniez des postures – je ne vais pas dire rétrogrades – mais il s'agit de sports nouveaux, que franchement nous avons du mal à comprendre, mais pour autant les jeunes de Saint Jean de Luz ont le droit de les pratiquer. Je voulais également vous rassurer pour l'équipement existant : tant que les éléments qui restent sont sécurisés, nous allons le garder.

M. Amaro

Ce n'est pas ce qui a été dit en commission des travaux. Vous avez dit que vous le déplaciez.

M. le Maire

Excusez-moi, je me suis mal exprimé. Ce n'est pas possible de transformer l'équipement actuel, cela n'a rien à voir.

M. Amaro

Vous avez dit qu'il y avait un terrain qui avait été libéré – utilisé par les boulistes – et que le skatepark allait être à cet endroit, que vous alliez libérer des places de parking.

M. le Maire

Je croyais que vous me disiez sur le site de Quiksilver.

Mme Debarbieux

Aujourd'hui, j'ai toutes ces réserves, je vais donc m'abstenir. Je vais voir si cela fonctionne, je ne suis pas fermée.

M. Lafitte

Je vais essayer, non pas de clore, mais de synthétiser ce qui a été dit par mes collègues.

Bien, un peu de contextualisation pour bien comprendre cette délibération. Vous n'êtes pas sans savoir que l'association Lafitenia Surf est le «faux nez» dans le domaine associatif d'une entreprise tournée vers les sports de glisse dont une partie du siège, les bureaux et le «campus» se situent sur la zone économique de Jalday.

Ainsi donc, dans une stratégie commerciale légitime, celle-ci a pensé que la construction d'un skatepark pouvait constituer un élément économique moteur intéressant à, au moins, deux niveaux :

- En terme de communication, cela ne peut que renforcer son image d'entreprise moderne, en lien avec les jeunes et les sports de glisse. Ici, nous sommes dans la «com».
- En terme d'opportunisme économique, pouvoir attirer des jeunes en nombre, à proximité de magasins vendant des articles branchés «glisse» est sûrement de bonne méthode. Ici, nous sommes dans le «business».

Com + business= activité économique privée; mais alors, que vient faire de l'argent public dans cette affaire?

Ainsi, sur un budget de 280.000 €, les luziens devraient participer à hauteur de 140.000 € soit 50 % du montant total de l'opération! Et pour quel retour sur un tel investissement? Pour une construction à coût partagé de l'équipement, sans en devenir jamais propriétaire, et une mise à disposition de celui-ci 250 jours par an.

Nous pensons surtout que l'entreprise a trouvé, au choix, un pigeon ou un dindon pour deux raisons:

- Celle-ci a les moyens économiques d'investir, seule, le budget nécessaire à la construction de l'équipement, et elle le fera, tout simplement pour la dimension stratégique «com» de l'opération.
- L'accès au skatepark pourra être, sans problème, gratuit puisque l'intérêt de l'entreprise est bien de faire venir et de retenir sur site une clientèle pratiquement captive et uniquement dédiée à ses magasins.

Devenir pigeon ou dindon ne fait pas partie du projet politique d'Herri Berri et nous refusons d'investir de l'argent public – ici, en l'occurrence, celui des luziens - dans une opération commerciale privée à but lucratif.

Mais notre refus s'appuie aussi, à un autre niveau, sur un argumentaire touchant à des problématiques luziennes et à des contraintes budgétaires lourdes que vous ne pouvez ignorer. A l'aune du prochain budget municipal, dans un contexte financier tendu, marqué par une nouvelle augmentation annoncée de la dette communale et où des économies drastiques vont devoir s'imposer, que représentent 140.000 €? Trois exemples.

M. le Maire

1,5 % du budget d'investissement.

M. Lafitte

Oui, notons-le, mais je vais quand même vous donner trois exemples :

□ Rapportés aux 300.000 € de budget de fonctionnement annuel de l'ensemble des associations sportives luziennes = près de la moitié de l'enveloppe!

M. le Maire

On ne peut pas comparer de l'investissement et du fonctionnement.

M. Lafitte

Je rapporte aux 300.000 € des subventions.

M. le Maire

Que vous ayez des arguments contre, cela ne me dérange pas, c'est normal. Par contre, donnez des chiffres qui correspondent à quelque chose.

M. Lafitte

Si vous connaissez votre budget, vous verrez bien qu'il y a 300.000 € qui sont dédiés en fonctionnement aux associations sportives.

M. le Maire

Mais cela n'a rien à voir avec l'investissement.

M. Lafitte

J'avance quand même. En plus, vous gelez ces subventions. Je continue, avec votre autorisation M. le Maire.

Rapportés aux 51.000 € de budget en spécifique annuel pour l'ensemble des associations
sportives luziennes = près du triple de l'enveloppe.

Rapportés aux 150.000 € du coût estimé de la réforme du temps scolaire – dixit vous-
même - à la charge de notre commune pour l'ensemble des élèves des écoles publiques
maternelles et élémentaires = près de l'ensemble de l'enveloppe.

Faut-il rappeler que, par ailleurs, pour la cinquième année consécutive, le monde associatif luzien va voir le montant de ses subventions gelé au niveau de l'exercice budgétaire précédent.

De fait, c'est l'ensemble des jeunes luziens adhérents des diverses associations qui se verra pénalisé, alors que cet équipement ne concernera, lui, qu'un nombre relativement restreint de pratiquants.

En conséquence, estimant que de l'argent public n'a pas à abonder une opération commerciale privée, que cet équipement de strict loisir n'est absolument pas prioritaire et que, en ces temps de restriction budgétaire, le montant de cette subvention pourrait être infiniment mieux affecté sur d'autres secteurs - comme le domaine associatif - Herri Berri votera «non» à cette délibération.

J'en appelle à votre lucidité, M. le Maire, et je finis sur ça : si, comme cela a beaucoup de chance de se produire, votre équipe municipale votait cette délibération, nous vous demandons un ultime geste de lucidité envers nos jeunes et leur sécurité. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que l'emplacement de cet équipement est complètement décentré, que les routes y menant sont dangereuses et de grand trafic. Considérant le risque potentiel élevé d'accidents que peuvent courir des jeunes en booster ou scooter sur le chemin de ce skatepark, nous vous demandons d'étudier dans quelle mesure une gratuité du trajet en navette pourrait leur être proposée; celle-ci étant, au même titre que la gestion et l'entretien de l'équipement, à la charge de l'association Lafitenia Surf.

M. le Maire

Une déclaration dont on se souviendra, je pense. Je dirais même : une déclaration dont les jeunes se souviendront, j'en suis persuadé, et dans une échéance proche.

M. Amaro

Mais les contribuables sont plus nombreux que les jeunes, et ils votent.

M. le Maire

Je constate une fois de plus que, dans vos déclarations, vous faites des amalgames : dépenses de fonctionnement / dépenses d'investissement. Je pense que le voisin sur votre droite ne doit pas être très à l'aise lorsque vous parlez ainsi, parce que lui sait ce que veulent dire dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement.

Je vous répète que c'est une opportunité pour Saint Jean de Luz d'avoir un équipement important dans un sport nouveau qui intéresse les jeunes.

Mme Debarbieux

La proposition d'une navette gratuite pour ces jeunes est intéressante.

M. le Maire

La navette existe.

Mme Debarbieux

Gratuite?

M. le Maire

Non, je parle de la navette Itzulia. Nous sommes par ailleurs en train d'étudier l'ensemble du service des transports avec la communauté d'agglomération, tout cela évoluera. En tout état de cause, si l'association Lafitenia Surf veut mettre en place une navette, je lui ferai part de votre proposition.

M. Lafitte

Sécurisez le trajet du centre à Jalday car c'est vraiment dangereux.

M. le Maire

Il ne faut pas écouter que les jeunes qui font du rugby, il faut écouter tout le monde.

N° 10 – Affaires culturelles

Salon des Indépendants 2013 : fixation des tarifs d'accrochage

Mme Renoux, adjoint, expose:

La ville de Saint Jean de Luz organise cette année le Salon des Indépendants du 4 au 19 mai 2013.

Dans ce cadre, il est proposé de fixer les tarifs des droits d'accrochage des œuvres sélectionnées par le jury à 20 €.

Il est proposé au conseil municipal:

- de fixer à 20 € les tarifs des droits d'accrochage des œuvres sélectionnées par le jury du Salon des Indépendants 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Culture, patrimoine, traditions et langue basque» du 28 janvier 2013,
- fixe à 20 € les tarifs des droits d'accrochage des œuvres sélectionnées par le jury du Salon des Indépendants 2013.

Adopté à l'unanimité

N° 11 – Affaires culturelles

<u>Modification des statuts du syndicat intercommunal pour le soutien</u> à la culture basque

Mme Elhorga-Dargains, conseiller municipal délégué, expose :

Le Syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque, dont la ville de Saint Jean de Luz est membre, a été créé par arrêté du préfet des Pyrénées Atlantiques en date du 14 juin 1990.

Les statuts fixaient son siège social en mairie d'Ustaritz.

Le siège social du Syndicat est désormais fixé à la Ville de Bayonne, Hôtel de Ville, 1 avenue Maréchal Leclerc, BP 6004, 64109 Bayonne cedex.

Il est proposé au conseil municipal:

- de modifier l'article 3 des statuts du Syndicat ainsi qu'il suit :

article 3 : Le siège social du Syndicat est fixé à la Ville de Bayonne, Hôtel de Ville, 1 avenue Maréchal Leclerc, BP 6004, 64109 Bayonne cedex.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Culture, patrimoine, traditions et langue basque» du 28 janvier 2013,
- modifie l'article 3 des statuts du Syndicat ainsi qu'il suit :

article 3 : Le siège social du Syndicat est fixé à la Ville de Bayonne, Hôtel de Ville, 1 avenue Maréchal Leclerc, BP 6004, 64109 Bayonne cedex.

Adopté à l'unanimité

N° 12 – Mer et littoral

<u>Surveillance des plages 2013 : recrutement des sauveteurs nautiques saisonniers / règlement des frais à l'Etat</u>

M. Mourguy, adjoint, expose:

La surveillance des cinq plages de Saint-Jean-de-Luz durant la saison estivale sera assurée par des CRS/MNS en tant que, chefs de postes ou chefs de postes adjoints (lorsqu'ils sont présents) et des sauveteurs nautiques communaux saisonniers.

Un partenariat est mis en place avec les communes d'Hendaye et de Guéthary pour la formation pré-recrutement (stage mer), le recrutement et la gestion de ces agents (prêt de personnel en cas de sous effectif....).

A partir du 1^{er} juillet et jusqu'au 31 août 2013, la partie de plage située derrière la digue aux chevaux (côté Nord) sera surveillée de 11h à 19h30.

L'organisation en 2013 sur ces plages est prévue de la manière suivante:

	SAUVETEURS NAUTIQUES	CRS/MNS
Grande plage Mois de mai A compter mercredi 1 ^{er} mai, (du 1 ^{er} au 12 mai, 18 et 19, 25 et 26 mai) Juin et septembre A compter du mercredi 1 ^{er} juin surveillance en continu jusqu'au dimanche 15 septembre inclus, puis week-ends du 21 et 22 septembre et du 28 et 29 septembre	8	
Juillet et août	16 + 1 assistant sanitaire	3
Erromardie : du 1 ^{er} juillet au 31 août inclus	5	3
Mayarco : du 1 ^{er} juillet au 31 août inclus	5	2
Lafitenia : du 1 ^{er} juillet au 31 août inclus	5	0
Senix (Saint-Jean-de-Luz / Guéthary) : du 1 ^{er} juillet au 31 août inclus	4	2

Variable d'ajustement

Dans le cas où le nombre de fonctionnaires de police serait inférieur à celui prévu ci-dessus, un recrutement complémentaire sera effectué parmi les candidats saisonniers déclarés aptes à l'issue du stage mer.

L'engagement des sauveteurs nautiques (mai à septembre) et des chefs de postes et adjoints au chef de poste (hors temps de présence des maîtres nageurs sauveteurs CRS) se fait désormais sur la base du statut d'agent non titulaire (contractuel à temps complet) de la fonction publique territoriale recruté pour faire face à un besoin occasionnel ou saisonnier.

Afin de fidéliser les candidats et de valoriser les compétences nécessaires à l'exercice de ces missions, il est proposé de recruter ces personnels sur la base du statut d'éducateur territorial des activités physiques et sportives et de retenir le barème de rémunération suivant :

☐ Sauveteurs nautiques (ICP inclus) :

```
1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> année – IM 309
3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année – IM 319
5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année – IM 325
A compter de la 7<sup>ème</sup> année – IM 339
```

□ Chefs de postes – IM 352
 □ Adjoint au chef de poste – IM 339

Un crédit global de 210.000 € qui sera inscrit au budget primitif 2013 – chapitre 012 à cet effet.

Concernant les CRS/MNS, la commune remboursera à l'Etat les frais de déplacement et de mission de ces agents dans les conditions réglementaires (évalués à 42.000 €) dont les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2013.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver la création des postes de sauveteurs nautiques communaux
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à pourvoir à ces postes et signer les actes afférents,
- d'autoriser le règlement des frais de déplacement et de mission à l'Etat au titre de l'emploi des CRS/MNS par la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Mer, littoral et pêche» du 14 février 2013,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Finances, Affaires générales, Ressources humaines et Intercommunalité» du 14 février 2013,
- approuve la création des postes de sauveteurs nautiques communaux,
- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à pourvoir à ces postes et signer les actes afférents,
- autorise le règlement des frais de déplacement et de mission à l'Etat au titre de l'emploi des CRS/MNS par la Commune.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Lafitte

Je ne vais pas faire mon «coming-out» mais je n'étais pas trop favorable à la multiplication des CRS sur les plages, ni ailleurs, mais je tiens à souligner quelque chose : j'ai été témoin l'an dernier à Erromardie de l'intervention par des jeunes surveillants auprès d'une personne hors la loi. Cette dernière les a insultés, injuriés et ne voulait rien savoir. Puis, le CRS - qui est assermenté - est intervenu, a dressé son procès-verbal, et la personne a obtempéré de suite. Je me suis rendu compte de la nécessité d'une présence des CRS, vous voyez, nous évoluons.

M. Mourguy

C'est pour cela que nous avons mis un CRS de plus à Erromardie et sur la grande plage, il nous a semblé que c'était nécessaire.

M. Lafitte

Oui, c'était une personne qui faisait du kite-surf hors zone autorisée.

M. Amaro

L'Etat met à disposition deux CRS de plus?

M. Mourguy

Non, nous avons un nombre global qu'on répartit au mieux.

M. le Maire

On a eu des craintes sur la mise à disposition des CRS par l'Etat.

M. Lafitte

Ma précédente intervention était pour M. Mourguy, celle-ci est pour vous M. le Maire – je vais vous la faire à la façon «Amaro» si vous le permettez - nous sommes enchantés de vous avoir ouvert les yeux, nous avions demandé l'an dernier que la surveillance aille jusque fin septembre car nous estimons que les luziens ont également droit à une plage sécurisée au mois de septembre, vous proposez une surveillance jusqu'au 15 septembre, c'est bien, vous nous avez écoutés.

M. le Maire

Mais l'année dernière, cela avait déjà été mis en place.

M. Lafitte

Que les luziens et autres locaux puissent profiter hors saison d'une plage sécurisée, c'est très bien. On vous proposait même d'aller jusque fin septembre, mais nous avons bien conscience qu'il y a un coût.

N° 13 – Mer et littoral

Gestion du site handiplage/audioplage de Saint Jean de Luz

M. Echave, conseiller municipal délégué, expose :

Depuis l'été 2010, la commune gère en régie un site équipé pour l'accès à la baignade des personnes à mobilité réduite et déficients visuels lors de la saison estivale.

Ce site est situé au sud de la Grande plage. Les employés saisonniers qui y sont affectés, sont recrutés sur la base du barème établi pour le personnel de surveillance des plages débutant. En outre, ils sont titulaires du brevet de secourisme (PSE1 ou PSE2).

Les candidats retenus devront participer à un stage de sensibilisation de 2 jours, dispensé par l'association Handiplage.

Afin d'assurer une cohérence du dispositif des plages, il est proposé que la commune reconduise la gestion du site handiplage en régie, en mettant à disposition deux saisonniers municipaux ainsi que l'ensemble du matériel nécessaire à cette activité (3 tiralos, un système audio plage équipé pour les personnes malvoyantes, radios, paddle boards, potence de transfert).

Pour 2013, le site sera ouvert tous les jours gratuitement au public (avec la présence d'agents communaux) du 1^{er} juillet au 31 août :

- de 13 h 30 à 19 h 00 du lundi au jeudi
- de 13 h 30 à 19 h 30 du vendredi au dimanche.

Il est précisé qu'en dehors de cette période, l'accès aux tiralos est possible sur demande à l'aide d'un digicode auprès du poste de secours ou de l'Office de tourisme, de commerce et de l'artisanat.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2013.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver la création des postes d'handiplagistes pour les mois de juillet et août 2013,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à pourvoir à ces postes et signer les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Mer, littoral et pêche» du 14 février 2013,
- approuve la création des postes d'handiplagistes pour les mois de juillet et août 2013,
- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à pourvoir à ces postes et signer les actes afférents.

<u>Adopté à l'unanimité</u>

N° 14 - Travaux

Mise à jour du plan communal d'accessibilité

M. Echave, conseiller municipal délégué, expose :

La commune a fait de l'accessibilité de la ville aux personnes en situation de handicap une priorité du mandat.

Un diagnostic a été réalisé sur les bâtiments communaux par le cabinet A2CH, ainsi que sur la voirie et les espaces publics par le bureau d'études des services techniques.

Conformément à l'article 45 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et au décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006, les diagnostics réalisés ont permis d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).

Un plan d'investissements pluriannuels en plusieurs phases a été conçu :

- la phase 1 «2010/2011 secteur centre historique» s'achève.
- la phase 2 «2013/2015» résultant de l'étude réalisée sur la zone 2 secteur «centre ville» et zone 3 «secteur Urdazuri», ainsi que ponctuellement sur l'ensemble du territoire communal afin d'améliorer l'accessibilité sur la commune à l'occasion de chaque nouveau projet, va débuter.

Une mise à jour annuelle sera effectuée, intégrant les modifications et les nouvelles orientations.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver la mise à jour du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics comprenant les travaux réalisés et à venir.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Accessibilité aux personnes handicapées» du 17 janvier 2013,
- vu l'avis favorable de la commission générale du 17 janvier 2013,
- approuve la mise à jour du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics comprenant les travaux réalisés et à venir.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Echave

J'ajoute que le document est à la disposition de tous les élus au service technique.

M. le Maire

Merci pour tout le travail fourni sur l'accessibilité, qui ne sera jamais fini mais qui avance à Saint Jean de Luz.

M. Lafitte

Je voudrais relever la qualité des travaux actuellement en cours devant l'école du centre - même si on a certes quelques désagréments - mais je tenais à féliciter tous ceux qui ont travaillé pour faire cet équipement de qualité.

N° 15 – Urbanisme habitat et foncier

<u>Installation d'un défibrillateur sur la façade de l'Hôtel de Ville -</u> <u>Autorisation de déposer et signer une déclaration préalable</u>

M. Juzan, adjoint, expose:

Engagée depuis quelques années dans le domaine de la prévention des arrêts cardiaques, la commune équipe progressivement son territoire de défibrillateurs. Outre les sites sportifs, les sites connaissant une fréquentation importante seront équipés et la pose d'un appareil est prévue sur la façade de l'Hôtel de Ville, permettant ainsi des interventions sur la Place Louis XIV.

Ces travaux, assimilés à une modification de façade, relèvent du champ d'application de la déclaration préalable en application des dispositions des articles L 421-4 et R 421-17 du code de l'urbanisme.

Pour satisfaire aux obligations règlementaires, M. le Maire doit être autorisé par délibération du Conseil municipal à déposer le dossier de déclaration préalable.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'autoriser M. le Maire à signer et à déposer l'imprimé de déclaration préalable relative à l'installation d'un défibrillateur sur la façade de l'Hôtel de Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Urbanisme, habitat, aménagement et développement durable» du 6 février 2013,
- autorise M. le Maire à signer et à déposer l'imprimé de déclaration préalable relative à l'installation d'un défibrillateur sur la façade de l'Hôtel de Ville.

Adopté à l'unanimit	é
<u> </u>	

N° 16 - Urbanisme habitat et foncier

Cession à la SAS Pays Basque Distribution d'un espace engazonné en bordure de la rue Urthaburu - Ouverture de l'enquête publique préalable au déclassement

M. Juzan, adjoint, expose:

A l'occasion du permis de construire déposé par la SAS Pays Basque Distribution pour l'implantation d'un Leclerc Drive sur la propriété CI 1 et 2 (anciennement Top 16 et station carburant AS.24), la commune souhaite sécuriser l'accès à la maison de retraite Urthaburu et prévoir une réserve foncière pour l'aménagement d'un giratoire d'entrée de l'A 63.

Les intérêts de chacun peuvent être préservés en effectuant un échange de parcelles.

- ➤ La SAS Pays Basque Distribution cède à la commune des portions de propriétés pour une surface de 715 m² permettant la réalisation ultérieure d'un aménagement de voirie;
- La commune cède à la SAS Pays Basque Distribution une bande de propriété communale pour une surface de 1450 m² en bordure de la rue Urthaburu (sur laquelle le parking Top 16 préexiste).

Afin de procéder à cet échange, il convient de déclasser cette portion du domaine public communal préalablement à son aliénation. L'échange sera réalisé avec soulte selon le prix estimé par France Domaines.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver le principe de lancement de l'enquête publique préalable au déclassement de la bande de propriété communale en bordure de la rue Urthaburu.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Urbanisme, habitat, aménagement et développement durable» du 6 février 2013,
- approuve le principe de lancement de l'enquête publique préalable au déclassement de la bande de propriété communale en bordure de la rue Urthaburu.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Amaro

Pouvez-vous nous dire ce qui a autour de cette implantation de commerce?

M. Juzan

A priori, ce serait un drive du magasin Leclerc. Il y aurait une station-service et un centre auto de réparations et de pièces détachées.

M. Etcheverry-Ainchart

Nous allons voter cette délibération mais, à vrai dire, elle nous donne un peu l'impression désagréable d'être des intermédiaires techniques dans la guéguerre entre grandes surfaces commerciales, en l'occurrence entre Leclerc et Carrefour. Certes, nous gagnons une parcelle de terrain pour un giratoire. Soit. Mais, dans la même logique que ce que disait tout à l'heure M. Duclercq au sujet du commerce dans la ville, plus nous donnons de facilités à la grande distribution pour s'installer, plus nous nous perdons dans un cercle vicieux dont les effets sont la disparition des petits commerces de proximité du centre-ville, la déperdition du lien social dont ces derniers étaient les relais, la dégradation des modes de consommation notamment alimentaire, dont l'affaire Spanghero est une des manifestations les plus flagrantes.

Certes, nous ne pouvons pas à nous seuls, à échelon communal, lutter contre ces phénomènes qui nous dépassent. Mais, à notre petit niveau, dans notre gestion du territoire dont nous avons la charge, nous pouvons assurément tenter de promouvoir d'autres modes de consommation. Cela passe inévitablement par la maîtrise foncière, l'usage du droit de préemption commerciale et encore d'autres leviers de l'action publique. En matière d'alimentation par exemple, thème majeur aujourd'hui, on peut même imaginer d'organiser purement et simplement la réinstallation d'exploitants agricoles sur notre commune, en tentant d'optimiser les parcelles qui pourraient être propres à l'agriculture et, en aval, en créant un marché local pour ces productions, dans les structures dont nous sommes directement gestionnaires : par exemple les cantines municipale et scolaire. Un circuit court par excellence, qui substitue un cercle vertueux à un cercle vicieux. Ce genre de choses nous paraît être essentiel aujourd'hui, sur la commune et surtout à échelon plus large, en lien avec des associations qui sont sur ces mêmes logiques et pourraient devenir nos partenaires : je pense à Laborantza Ganbara ou à la toute nouvelle association Lurzaindia.

De manière générale, lorsque le politique démissionne face à l'économique, tôt ou tard il ne nous reste plus qu'à regarder, impuissants, les grandes surfaces se battre entre elles. Mais si l'on parvient à faire en sorte que le politique reprenne la main sur l'économique, avec ses propres armes, on peut encore agir.

M. le Maire

C'est un sujet qui devra être évoqué au niveau du PLU : définition des zones et destination précise. Je pense que c'est un vrai projet à mener à l'occasion de la définition d'un PLU.

M. Etcheverry-Ainchart

Et notamment du PLU intercommunal.

M. Juzan

Oui, c'est une réflexion qui est menée au niveau du SCOT. Sachant que le SCOT en est actuellement à la phase du diagnostic, puis on passera au PADD et aux enjeux.

M. le Maire

Je précise que ce terrain était en vente, avec des contraintes de PLU et d'urbanisme, et que la SAS Pays Basque Distribution l'a acheté à un prix élevé. Elle l'aménage en fonction du PLU qui, pourtant, ne donne pas beaucoup d'avantages à ce genre d'activités à cet endroit. Les avantages par rapport au COS concernaient davantage de la résidence hôtelière ou maison de retraite.

N° 17 - Urbanisme habitat et foncier

Acquisition auprès de l'Etat d'un local sur la promenade Jacques Thibaud

M. Juzan, adjoint, expose:

La direction générale des finances publiques a déposé le 16 novembre 2012 une déclaration d'intention d'aliéner le petit local se trouvant sur la promenade Jacques Thibaut non loin du feu de Pavlowski (cf. plan joint).

La position stratégique de ce local présente un intérêt certain pour la collectivité.

Ce bâtiment d'environ 10 m², propriété du domaine public maritime, est cédé à la commune pour une valeur estimée à 10.000 €.

Les services des domaines ont souhaité acter la cession au moyen d'un acte en la forme administrative

Il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver l'acquisition de la parcelle BC 345 auprès de la direction générale des finances publiques aux conditions exposées ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents à cette transaction.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Urbanisme, habitat, aménagement et développement durable» du 6 février 2013,
- approuve l'acquisition de la parcelle BC 345 auprès de la direction générale des finances publiques aux conditions exposées ci-dessus,
- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents à cette transaction.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Etcheverry-Ainchart

Que va-t-on y faire?

M. Mourguy

Anciennement, c'était le bureau de l'officier de port de Saint Jean de Luz.

M. Lafitte

Herri Berri vous félicite pour cette acquisition foncière.

M. le Maire

Ne venez pas me dire qu'il faut faire du logement social à cet endroit.

Mme Jariod

Vous avez dit qu'il s'agissait d'une position stratégique et que ce local présente un intérêt : j'aimerais bien savoir ce que vous comptez en faire? Deuxièmement, avez-vous discuté du prix : 10.000 €, ce n'est peut-être pas grand-chose à l'échelle du budget de la commune, mais 10.000 € pour 10 m², cela fait donc 1.000 € le m², certes il y a quatre murs, c'est moins cher qu'aux Erables, mais avez-vous tenté de discuter le prix?

M. le Maire

Vous faites des raccourcis ridicules, excusez-moi de vous le dire. «C'est moins cher qu'aux Erables», cela ne veut rien dire.

M. Juzan

Au départ, cela a été mis en vente 50.000 €, nous avons négocié à 10.000 €. Vous pouvez dire qu'on aurait pu encore discuter à 5.000 € ou 2.000 €... On peut toujours batailler.

M. Amaro

L'Etat donne des terrains gratuits pour faire du logement, pourquoi ne vous donnerait-il pas ce bâtiment gratuitement?

M. Juzan

Vous êtes très bien placé avec l'Etat, M. Amaro, s'ils veulent vous en faire cadeau, tant mieux pour vous.

N° 18 – Urbanisme habitat et foncier

<u>Cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée section</u> BY 23p à la société Carmen Immobilier

M. Juzan, adjoint, expose:

La société Carmen Immobilier sollicite la commune en vue de l'acquisition d'une parcelle de terrain du domaine privé de la commune sise route Ostalapia, Quartier de Beraunkoborda d'une contenance de 11 180m² cadastrée section BY 23p.

La société Carmen Immobilier détient un projet évolutif en plusieurs phases pour dans un premier temps implanter son siège social, celui de Poplidays, ainsi que celui de certains soustraitants et prestataires.

Cette cession serait consentie pour une somme de $70 \in HT/m^2$ (l'estimation des domaines en date du 8 février 2013 fixait le tarif au prix de $60 \in /m^2$).

Les frais d'établissement de document d'arpentage et d'acte seront à la charge des acquéreurs.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver le principe de cession de la partie de la parcelle BY 23p moyennant le prix de $70 \in /m^2$,
- d'autoriser M. le Maire à signer la promesse de vente, l'acte de vente et les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Urbanisme, habitat, aménagement et développement durable» du 6 février 2013,
- approuve le principe de cession de la partie de la parcelle BY 23p moyennant le prix de $70 \in /m^2$,
- autorise M. le Maire à signer la promesse de vente, l'acte de vente et les actes afférents.

Adopté par 29 voix 3 contre (M. Amaro, Mme Jariod, M. Sirvent) 1 abstention (Mme Debarbieux)

Commentaires

M. Amaro

Nous ne sommes pas du tout d'accord. Si ce terrain accueillait des logements locatifs, d'accord. Mais là, vous le donnez à un promoteur immobilier...

M. le Maire

Il est inscrit sur le PLU pour une vocation économique.

M. Amaro

Peut-être mais vous faites des révisions et des modifications du PLU, on peut changer.

M. le Maire

Il faut aussi penser à permettre l'implantation d'entreprises pour créer de l'emploi, ne croyez-vous pas?

M. Amaro

Vous vous rendez compte : 11 000 m²?! Nous sommes contre.

M. le Maire

Aujourd'hui, c'est 80 personnes qui vont pouvoir s'installer et, à l'horizon 2015-2016, c'est près de 300 personnes.

M. Amaro

C'est dans votre délibération? Pourquoi n'inscrivez-vous pas dans la délibération ce que vous venez de dire? C'est très important.

M. le Maire

Je vais noter que vous êtes contre et que vous voulez du logement.

M. Amaro

Oui, du logement locatif.

M. Lafitte

Mais inscrivez tous les éléments dans la délibération.

M. Amaro

Donnez l'information, c'est tout.

M. le Maire

On vous le dit. Et pour ce qui est du manager de ville, ceux qui ont assisté à la commission des finances le savaient.

Mme Debarbieux

A vrai dire, j'aurais préféré qu'on le fasse sous forme de bail emphytéotique afin d'en garder la maîtrise, en pensant au futur. Donc, je m'abstiens.

N° 19 - Urbanisme habitat et foncier

Acquisition d'un talus bordant l'avenue de Karsinenea

M. Juzan, adjoint, expose:

Des riverains de Karsinenea ont soulevé un problème récurrent concernant l'entretien d'un talus situé devant leurs propriétés et permettant l'accès à leurs villas depuis l'avenue Karsinenea.

Cette bande de terrain non entretenue correspond à un reliquat de la ZAC, parcelles CL 93 et CL 152 d'une surface totale de 391 m², dont Madame Forsans est restée propriétaire.

Afin que les services municipaux puissent entretenir cet espace en nature de talus et éviter ainsi toutes nuisances aux riverains, il a été proposé à Mme Forsans de le céder à la Commune.

Cette acquisition à l'euro symbolique permettrait une intégration dans le domaine public et un entretien régulier par les services des espaces verts de la Commune.

La cession se fera par acte notarié et les frais nécessaires à l'établissement de l'acte seront supportés par la commune.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver l'acquisition des parcelles CL 93 et CL 152 auprès de Madame FORSANS aux conditions exposées ci-dessus,
- d'approuver l'intégration des parcelles CL 93 et CL 152 dans le domaine public de la Commune,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents à cette transaction.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Urbanisme, habitat, aménagement et développement durable» du 6 février 2013,
- approuve l'acquisition des parcelles CL 93 et CL 152 auprès de Madame FORSANS aux conditions exposées ci-dessus,
- approuve l'intégration des parcelles CL 93 et CL 152 dans le domaine public de la Commune,
- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents à cette transaction.

Adopté par 30 voix 3 contre (M. Amaro, Mme Jariod, M. Sirvent)

Commentaires

Mme Jariod

Acquérir, même pour l'euro symbolique, ce talus ne nous paraît pas être une bonne décision, car cela entraînera inévitablement dans l'avenir des dépenses supplémentaires pour la commune. C'est le propriétaire actuel qui a la charge de l'entretien.

Comme nous sommes constructifs, et que nous votons chaque année le coût horaire des interventions des services communaux sur le domaine privé, nous vous proposons d'envoyer régulièrement les services des espaces verts de notre commune nettoyer ce talus, mais aux frais du propriétaire, si celui-ci ne veut l'entretenir. Nous voterons donc contre cette décision.

M. le Maire

Avez-vous été sur place, avez-vous la configuration des lieux?

M. Amaro

Cela n'a rien à voir, c'est un problème de fond.

N° 20 – Urbanisme habitat et foncier

<u>Déclassement îlot des Erables : lancement et organisation de l'enquête publique</u>

M. Juzan, adjoint, expose:

Le 14 décembre 2012, la Commune a délibéré sur le lancement et l'organisation de l'enquête publique relative à la modification n° 8 du PLU et sur les modalités de l'aménagement de l'îlot des Erables.

Un travail préalable a été mené avec l'Architecte des Bâtiments de France pour établir un programme de qualité.

Afin de permettre la construction orthogonale de bâtiments, il convient d'ajuster les limites parcellaires de la voirie avec celles du projet. Cette adaptation nécessite une procédure de déclassement du domaine public.

La largeur des bandes d'emprise sur les trottoirs varie de 10 cm à presque 2 m avec de très légères incursions sur la voirie actuelle (cf plan joint). La totalité de l'impact est de 9 m² coté boulevard Victor Hugo, 28 m² rue Renaud d'Elissagaray et 21 m² rue du Midi.

Même si l'emprise est mineure, l'article L 141-3 du code de la voirie routière impose une enquête publique aux procédures de déclassement qui porterait atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation. Les modalités du déroulement de cette enquête sont prévues par les articles R 141-4 à R 141-10 du code de la voirie routière et seront fixées par un arrêté du maire.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver le principe de la procédure de déclassement d'une partie du domaine public,
- d'approuver le principe de lancement de l'enquête publique correspondante en vertu de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Urbanisme, habitat, aménagement et développement durable» du 6 février 2013,
- approuve le principe de la procédure de déclassement d'une partie du domaine public,
- approuve le principe de lancement de l'enquête publique correspondante en vertu de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Adopté par 30 voix 3 contre (M. Amaro, Mme Jariod, M. Sirvent)

N° 21 – Marchés publics

<u>Construction d'une école maternelle – Avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre</u>

M. Irigoyen, adjoint, expose:

Par délibération du 20 août 2011, le conseil municipal a autorisé le lancement d'une procédure de concours (articles 70 et 74 du code des marchés publics) pour désigner le maître d'œuvre qui sera chargé de la conception et la réalisation de la nouvelle école maternelle.

Par délibération du 17 février 2012, le conseil municipal a désigné l'équipe représentée par Bertrand Massie, architecte, attributaire du marché de maîtrise d'œuvre.

Par délibération du 9 novembre 2012, le coût de réalisation des travaux, résultant de l'ouverture des plis, a été arrêté à 2.157.345,70 € HT soit 2.580.185,46 € TTC. Le montant des honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'élevait donc à :

- Forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour la mission de base : 237.308,03 € HT (au lieu de 253.000 € HT montant phase APD).
- Forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour les missions complémentaires (SSI, signalétique et OPC): 32.860,19 € HT (au lieu de 35.000 € HT montant phase APD).

Suite à un aléa imprévisible, non imputable à l'équipe de maîtrise d'œuvre, à savoir une surconsommation importante de béton durant la phase de forage des fondations profondes, le nouveau coût de réalisation des travaux est fixé à 2.221.444,70 € HT soit 2.656.847,86 € TTC et doit être notifié par avenant au maître d'œuvre.

Le seuil de tolérance de 2 % sera applicable sur ce montant de travaux.

Le montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre ne sera pas modifié suite à cet avenant, conformément à un accord écrit en date du 22 janvier 2013.

Il est proposé au conseil municipal:

- d'approuver l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre et d'autoriser M. le Maire à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL.

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «Finances, Affaires générales, Ressources humaines et Intercommunalité» du 14 février 2013,
- approuve l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre et autorise M. le Maire à le signer.

Adopté par 29 voix
4 contre (M. Amaro, Mme Jariod,
M. Sirvent, Mme Debarbieux)

Commentaires

M. Lafitte

Nous avons voté pour cette opération de construction d'une école maternelle à Urdazuri. Par contre - vous avez fait une allusion au moment du DOB – nous partons de nouveau – et cela impacte notre choix – sur 1.800.000 € HT d'estimation, on est à 2.200.000 € HT, ça fait donc 20 % de dépassement. La première estimation était-elle sincère, au regard de cette dérive?

Deuxième remarque : c'est pareil pour les halles. On nous présente un projet à 600.000 € et on termine à 1.000.000 €, on n'est pas loin du simple au double.

Il n'y a pas de malignité derrière, on le constate.

M. le Maire

Pour les halles, l'estimation était à 600.000 € mais les travaux vous ont toujours été présentés à 1.000.000 €. Pour l'école aussi : l'estimation, au moment du projet d'architectes, était à 1.800.000 €.

M. Lafitte

Mais comprenez-nous : on vote en conscience sur la base des chiffres que vous donnez, et que voit-on? Plus 20 %! C'est énorme. Et nous ne sommes pas au bout.

M. Amaro

Vous vous êtes engagé à ce que ce prix de 2.580.185 € ne soit plus dépassé. Or, on dépasse de 77.000 € par cet avenant n° 3. Y aura-t-il des avenants n° 4 ou n° 5?

M. le Maire

Je ne peux pas vous dire car un aléa de chantier tel que celui-là, personne n'est capable de le prévoir.

M. Amaro

Oui, mais les entreprises sont responsables également.

M. le Maire

Je les ai toutes réunies, j'ai cherché les responsabilités, j'ai tout fait.

M. Amaro

Comme à Alturan, avec les dégradations des réseaux, cela nous avait coûté 150.000 €.

M. le Maire

Encore une fois, je ne sais pas si vous avancez les bons chiffres.

Compte rendu des décisions du Maire par application de l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Adopté à l'unanimité

Question d'actualité du groupe Herri Berri

M. Lafitte

Auzapez Jauna, duela zonbait egun Herri Berrik galdegiten zizun eskola erritmoaren erreformarekin...

M. Larrasoain

Lisez-la en français d'abord!

M. Lafitte

Cela sera traduit ensuite. Je l'ai déjà fait ainsi. Je peux continuer M. le Maire?

M. le Maire

C'est vrai que lorsqu'il y a une lourde séance de conseil municipal, il vous est arrivé de déroger. Mais continuez, M. Lafitte.

M. Lafitte

... zerikusia duten eragile guzien arteko konzertazio talde bat muntatzea. Galde honi erantzuten hasia zira eskola publikoetako ama eskoletako eta lehen mailetako familia guziei galdetegia helaraziz. Hala ere, bada zerbait bitxi kausitzen duguna galdetegi honetan: erreformaren aplikatze datari buruzko galderarik ez da, data hori Auzapezak eta herriko kontseiluak trenkatu behar dutelarik (2013ko irailean edo 2014koan).

Hala ere, jakin ezazu ondoko egunetan Eskola Kontseiluetako erabaki-bildumak eta guraso elkarteek proposatu inkesten emaitzak errezibituko dituzula. Azken horietan eskoletako hezkuntza taldeen iritziaren berri ukanen duzu gauzatze datari dagokionez. Auzapez Jauna, galdera honi erantzun sinple eta argi bat nahi genuke : erabakia hartzeko momentuan, Eskola Kontseiluen, erakasleen eta guraso elkarteen iritzia kontuan hartzeko asmoa ote duzu?

M. le Maire, il y a quelques jours, le groupe Herri Berri vous demandait de mettre en place une concertation réunissant tous les acteurs concernés par la réforme des rythmes scolaires. Vous avez répondu, en partie, positivement en distribuant un questionnaire à toutes les familles des écoles publiques élémentaires et maternelles. Cependant et curieusement, celui-ci omettait de poser la question concernant la date d'application de la réforme qui, comme vous le savez, est laissée à l'appréciation du Maire et de son conseil municipal – nous donc : septembre 2013 ou septembre 2014. Néanmoins, dans les jours à venir, vous allez recevoir les procès-verbaux des conseils d'école et le résultat d'enquêtes proposées par les associations de parents d'élèves, où les équipes éducatives exprimeront leur point de vue quant à la date souhaitée du démarrage de cette réforme.

M. le Maire, veuillez clairement et simplement répondre à cette question : prendrez-vous en compte, dans votre décision, l'avis des conseils d'école, des enseignants et des parents d'élèves?

M. le Maire

C'est une réforme qui a été mal lancée, mal expliquée et difficile à mettre en place dès 2013.

Mais, avant de proposer un report à 2014, il m'apparaît normal d'explorer toutes les pistes possibles et de prendre en compte le plus grand nombre d'avis et de propositions. C'est pour cela que j'ai lancé une concertation qui associe les parents, les représentants des parents d'élèves, les enseignants, l'Inspection d'Académie et les associations.

Aujourd'hui, vous focalisez sur 2014, vous n'avez que cela. Vous êtes dans une posture politique. Vous avez raison : vous êtes dans l'opposition, c'est facile et ça ne coute rien d'aller dans le sens du vent.

Bien sûr, moi aussi je m'interroge sur la date d'entrée en vigueur. Mais pas pour les mêmes raisons que vous. Aujourd'hui, ma préoccupation est de savoir ce que la municipalité peut apporter en plus aux écoliers luziens dans le cadre de cette réforme imposée. Nous faisons déjà beaucoup pour les activités périscolaires et c'est le bien-être de l'enfant qui continuera de primer. A partir de là, la question de la date est presque secondaire.

Cette concertation doit rester constructive : alors laissons-la s'achever et méfions-nous des réponses simples aux problèmes complexes.

Question d'actualité de Mme Debarbieux

Mme Debarbieux

Une fois de plus, l'hôpital de Saint Jean de Luz et son foncier, si convoité, se trouvent au centre d'une rumeur persistante qui, si elle se vérifie, a de quoi nous alarmer.

Sujet également abordé à demi-mot lors des vœux du directeur du centre hospitalier, ce qui indique que les grandes manœuvres ont déjà commencé. C'est la raison pour laquelle je m'adresse à vous, M. le Maire :

- Y a-t-il, oui ou non, un projet de restructuration de la gériatrie qui concerne les lits des moyens séjours et longs séjours sur le site de Saint Jean de Luz?
- Ce projet implique-t-il la vente de Trikaldi par le centre hospitalier de la côte basque?
- La rumeur qui enfle ajoute que la commune serait prête à acheter Trikaldi pour en faire des logements : qu'en est-il?
- Si ce projet se confirme, Saint Jean de Luz va-t-il perdre le service de médecine gériatrique?

- Combien de lits de moyens et longs séjours resteront à Saint Jean de Luz?

Je tiens à vous rappeler qu'actuellement, notre bassin de vie est loin de répondre, de manière satisfaisante, aux besoins de ses habitants dans le domaine de la prise en charge gérontologique. Les listes d'attente ne cessent de s'allonger, plongeant de nombreuses familles dans le plus grand désarroi. C'est la raison pour laquelle un projet qui se traduirait par une réduction de l'offre publique ne saurait être acceptable.

M. le Maire

J'ai également eu vent de rumeurs courant actuellement sur l'hôpital de Saint Jean de Luz, et sur Trikaldi en particulier.

J'ai abordé ce sujet avec le directeur du centre hospitalier de la côte basque, M. Glanes.

Aujourd'hui, le constat que nous faisons est le même pour tout le monde : les deux sites implantés sur la commune ont besoin d'être modernisés, ils sont anciens, ils ont 40 ans je crois l'un et l'autre, à peu près. Tout le monde en convient, que ce soit les usagers ou les professionnels.

Plusieurs pistes sont explorées par l'hôpital de Bayonne : la réhabilitation des deux sites existants ou bien la restructuration du service sur un seul site, avec reconstruction de bâtiments.

C'est tout ce que je sais aujourd'hui. Il m'a affirmé que :

1/ Saint Jean de Luz ne va pas perdre son pôle gériatrique,

2/ Trikaldi n'est pas à vendre, et la commune n'a pas de projet sur ce site. A partir du moment où ce n'est pas à vendre, je ne vois pas pourquoi la commune s'y intéresserait.

Je vous affirme que lorsqu'un projet sera présenté, je serai bien sûr particulièrement vigilant au maintien de l'offre gériatrique sur Saint Jean de Luz.

Nous avons déjà été échaudés, vous et moi, nous avons même manifesté ensemble, c'est ce qui nous relie.

M. Juzan

Mme Debarbieux, vous savez que cela ne relève pas du pouvoir de la mairie. C'est le pouvoir de l'Agence Régionale de Santé.

Première question d'actualité du groupe des élus de gauche

M. Sirvent

M. le Maire, chers collègues,

Nous vous demandions le 14 décembre dernier, conformément aux articles 14 et 53-1 du code des marchés publics qui disposent que les collectivités peuvent inclure des critères de sélection des candidatures, celui de l'insertion professionnelle des publics en difficultés et celui du développement durable afin de les introduire désormais dans les dossiers des marchés publics. Notre assemblée a voté à l'unanimité cette proposition qui devrait être appliquée.

Or, dans le dossier de consultation des entreprises concernant l'aménagement de la rue Edmond Rostand à Erromardie, à notre connaissance, ces critères ne figurent pas. Est-ce une erreur?

Par ailleurs, M. le Maire, il ne vous est pas interdit de recourir aux emplois d'avenir, emplois aidés pour des jeunes de notre ville au chômage .Ces emplois s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans et peuvent concerner les personnes jusqu'à 30 ans, reconnues comme handicapées. L'Etat s'engage à verser à la collectivité 75 % du Smic durant trois années, le reste à charge pour la ville est faible.

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

On a sans doute évoqué les clauses du marché mais je ne retrouve pas qu'on ait voté à l'unanimité, comme vous dites. Je recherche dans les délibérations, je ne cherche pas les hochements de tête de Mme Alliot-Marie. Ce n'est pas grave, je ne vous en fais pas procès. Nos échanges sont effectivement inscrits sur le procès-verbal mais aucun vote n'a été effectué.

En ce qui concerne les **clauses sociales**, c'est un peu compliqué car il faut éviter tout risque juridique tout en respectant le principe de liberté d'accès à la commande publique (en particulier des PME locales), et en assurant notre effort de solidarité, donc nous recourons aujourd'hui à des lots réservés.

Deux types de marchés adaptés sont ainsi réservés dans notre collectivité :

- les prestations pour Adeli,
- les marchés fournitures administratives, de produits d'entretiens et de produits industriels : lots réservés aux entreprises adaptés et aux établissements et services d'aide par le travail.

En ce qui concerne les **clauses environnementales**, lors de chaque consultation, des critères concernant le développement durable sont systématiquement exigés. Ils sont intégrés dans le volet «valeurs techniques». La procédure de marché de travaux relatifs à l'aménagement de la voirie «*Rue Rostand/Erromardie*» ne fait pas exception. Vous trouverez les critères environnementaux page 6 du règlement de consultation

En ce qui concerne les **emplois aidés**, depuis 2006, nous avons recruté :

- 22 contrats d'accompagnement dans l'emploi,
- 5 contrats d'avenir,
- 9 contrats uniques d'insertion,
- 4 contrats d'insertion immersion.

et, en 2013, nous projetons de signer 5 contrats uniques d'insertion, soit 45 contrats aidés en 8 ans.

Deuxième question d'actualité du groupe des élus de gauche

M. le Maire

M. Amaro, vous avez une dernière question mais, avant que vous me la posiez, je vous pose très franchement la question : voulez-vous vraiment la lire publiquement? Il y a une différence importante entre la diffamation privée et la diffamation publique.

M. Amaro

Je la lis.

Je reviens sur le sujet de ma question d'actualité du 14 novembre dernier concernant l'AOT que vous avez obtenue le 6 octobre pour l'occupation du terrain des camping-cars. Je ne veux rien lâcher sur cette question.

Je cite vos propos du 14 décembre 2012 : «La dernière AOT de cette parcelle nous a été délivrée par le conseil général le 6 octobre 2012 et non le 8 juillet 2009. Vous voulez être précis mais vous donnez des informations fausses». Voilà ce que vous m'avez dit.

Non, mes informations n'étaient pas fausses. Vous avez effectivement obtenu une AOT le 8 juillet 2009. En 2010, en 2011, et jusqu'au 6 octobre2012, vous n'avez plus obtenu d'AOT. Le 6 octobre, en effet, vous en avez obtenu une, signée pour le président du conseil général, par le chef d'agence technique du service infrastructures de Socoa. Bizarre, bizarre.

J'ai rencontré le chef d'agence des infrastructures de Socoa – nous avions eu le conseil municipal le vendredi 14, et je l'ai rencontré le lundi 17 décembre en son bureau à 11h30.

Je rappelle, et je l'ai dit le 14 décembre, que ce terrain est la propriété de RFF qui vous en avait informé par courrier. Vous ne pouviez donc l'ignorer le 6 octobre!

J'ai demandé à mon interlocuteur de me donner la raison de la signature de l'A.O.T en date du 6 octobre pour l'année 2012. Je lui ai posé la question suivante : est-ce que le maire vous l'a demandé fin 20102? Sa réponse a été immédiate : oui. Vous pouvez faire une enquête, c'est la vérité. J'ai dit d'ailleurs ce que j'en pensais.

Sur le deuxième arrêté – 50 jours après exactement – cette AOT vous a été retirée par le même signataire. On vous l'a donnée le 6 octobre et on vous la retire 50 jours après. Dans le texte de cette AOT, il n'y aucune raison qui justifie sa suppression.

Des questions se posent dans cette affaire :

- Avez-vous contacté le chef d'agence, comme il me l'a dit, il a peut-être menti, c'est possible, à la suite de ce retrait?
- On vous supprime l'AOT sans aucune raison, et vous n'auriez eu aucune réaction, ce qui serait quand même bizarre.

Puisque vous n'avez pas réagi, cela implique – et c'est à vous de dire le contraire - que vous saviez parfaitement que vous n'étiez pas en droit d'obtenir cette AOT parce que vous-même vous l'aviez dit quelques mois avant : RFF vous avait informé par lettre que ce terrain lui appartenait.

J'attends votre réponse.

M. le Maire

J'ai donné ma réponse lors du dernier conseil municipal et je n'ai rien à rajouter.

M. Amaro

Cela me convient parfaitement.

M. le Maire

Très bien, et je transmettrai la lettre que vous m'avez remise au président du conseil général.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les membres de l'assemblée et lève la séance à 21h00.